



Abeille Retraite Professionnelle (ARP)

Rapport sur la Solvabilité et la Situation
Financière (SFCR)

Exercice 2021

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES	6
SYNTHESE DES CHANGEMENTS MAJEURS SURVENUS SUR L'ANNEE 2021	7
A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS	9
A.1 Activité Vie.....	9
A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise	9
A.1.2 Présentation Générale de l'Activité	9
A.2 Résultat de souscription	11
A.2.1 Compte de résultat comptable.....	11
A.2.2 Résultat par ligne d'activité.....	15
A.3 Résultat des investissements	18
A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements.....	18
B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	20
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance	20
B.1.1 Structure de gouvernance	20
B.1.2 Comités spécialisés	21
B.1.3 Structure et organigramme d'Abeille Assurances France.....	24
B.1.2 Politique et pratique de la rémunération.....	25
B.1.3 Autres informations.....	25
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité.....	26
B.2.1 Contexte et objectifs	26
B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité	26
B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances	27
B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences	27
B.3 Système de gestion des risques	29
B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs	29
B.3.2 Cadre de gestion du capital.....	33
B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques	35
B.3.4 Une gouvernance intégrée	36
B.4 Système de Contrôle Interne	38
B.4.1 Contrôle interne	38
B.4.2 Vérification de la Conformité	40
B.5 Fonction Audit Interne	42
B.5.1 Les activités de l'Audit Interne.....	42
B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne.....	43
B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne.....	43
B.6 Fonction Actuarielle	45

B.7	Sous-traitance	46
B.7.1	La politique de sous-traitance.....	46
B.7.2	Détails sur les prestataires de services	47
B.7.3	Les responsables des fonctions clés sous-traitées	49
C.	PROFIL DE RISQUE	51
C.1	Risque de souscription	51
C.1.1	Exposition	51
C.1.2	Risque de concentration	53
C.1.3	Atténuation des risques	53
C.2	Risque de marché	54
C.2.1	Exposition	54
C.2.2	Risque de concentration	54
C.2.3	Atténuation des risques	55
C.3	Risque de crédit	56
C.3.1	Exposition	56
C.3.2	Risque de concentration	57
C.3.3	Atténuation des risques	57
C.4	Risque de liquidité	58
C.4.1	Exposition	58
C.4.2	Risque de concentration	59
C.4.3	Atténuation de risque	59
C.5	Risque opérationnel	60
D.	VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	62
D.1	Actifs	63
D.1.1	Ecart d'acquisition	63
D.1.2	Frais d'acquisition reportés	63
D.1.3	Actifs incorporels	63
D.1.4	Immobilier	64
D.1.5	Obligations	64
D.1.6	Fonds d'investissement	65
D.1.7	Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)	66
D.1.8	Trésorerie et équivalents trésorerie	66
D.1.9	Autres postes d'actif	66
D.2	Provisions techniques	67
D.2.1	Valorisation des provisions techniques	67
D.2.2	Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques	68
D.2.3	Evolution des hypothèses utilisées	68
D.3	Autres passifs	68
D.3.1	Autres postes de passif	68
D.4	Méthode de valorisation alternative	69

E. GESTION DU CAPITAL	71
E.1 Fonds propres	71
E.1.1 Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité	71
E.2 Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise	72
E.2.1 Besoin global de Solvabilité.....	73
E.3 Non-respect du capital de solvabilité requis	73
ANNEXES	74
Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances	74
Annexe 2 : Glossaire Abeille Assurances	75

Liste des tableaux

Tableau 1 – ARP - Décomposition du résultat net en 2020 & 2021.....	11
Tableau 2 – ARP – Décomposition du résultat technique net en 2020 & 2021.....	11
Tableau 3 – ARP - Produits des placements nets de charges en 2020 & 2021.....	12
Tableau 4 – ARP - Allocation des produits des placements nets de charge en 2020 & 2021.....	12
Tableau 5 – ARP - Variation des provisions techniques en 2020 & 2021.....	12
Tableau 6 – ARP – Décomposition des frais par nature en 2020 & 2021.....	13
Tableau 7 – ARP - Décomposition des frais par destination en 2020 & 2021.....	14
Tableau 8 – ARP - Résultat technique Vie en 2020 & 2021.....	15
Tableau 9 – ARP - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2020 & 2021.....	16
Tableau 10 – ARP - Compte de résultat simplifié sur la retraite Euro en 2020 & 2021.....	17
Tableau 11 – ARP - Compte de résultat simplifié sur la retraite UC en 2020 & 2021.....	17
Tableau 12 – ARP - Résultat financier des placements en euros en 2020 & 2021.....	18
Tableau 13 – ARP - Résultat financier des placements en UC en 2020 & 2021.....	18
Tableau 14 – ARP – Liste des politiques du Groupe et politiques locales.....	30
Tableau 15 – ARP - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2021.....	51
Tableau 16 – ARP - Risques de souscription inhérents au 31/12/2021.....	52
Tableau 17 – ARP - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2021.....	53
Tableau 18 – ARP - Risques de marché inhérents au 31/12/2021.....	54
Tableau 19 – ARP - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021.....	55
Tableau 20 – ARP - Risques de crédit inhérents au 31/12/2021.....	56
Tableau 21 – ARP - Bilan comptable au 31/12/2021.....	62
Tableau 22 – ARP - Ecart d'acquisition au 31/12/2021.....	63
Tableau 23 – ARP - Frais d'acquisition au 31/12/2021.....	63
Tableau 24 – ARP - Actifs incorporels 31/12/2021.....	63
Tableau 25 – ARP - Actifs immobiliers au 31/12/2021.....	64
Tableau 26 – ARP – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières au 31/12/2021.....	64
Tableau 27 – ARP - Obligations au bilan comptable au 31/12/2021.....	64
Tableau 28 – ARP - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2021.....	65
Tableau 29 – ARP - Fonds d'investissement au bilan comptable au 31/12/2021.....	65
Tableau 30 – ARP - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2021.....	65
Tableau 31 – ARP - Placements en représentation de contrats en UC au bilan comptable au 31/12/2021.....	66
Tableau 32 – ARP - Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan comptable au 31/12/2021.....	66
Tableau 33 – ARP - Autres postes d'actif au bilan comptable au 31/12/2021.....	66
Tableau 34 – ARP - Provisions techniques au bilan comptable au 31/12/2021.....	67
Tableau 35 – ARP - Autres postes de passif au bilan comptable au 31/12/2021.....	68
Tableau 36 – ARP - Fonds propres éligibles à la marge de solvabilité à fin 2021.....	71
Tableau 37 – ARP - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs à fin 2021.....	72
Tableau 38 – ARP – Exigence minimale de solvabilité requise à fin 2021.....	72
Tableau 39 – ARP – Couverture de solvabilité à fin 2021.....	73

Avertissement relatif aux déclarations prospectives

Le présent rapport peut contenir des déclarations prospectives, portant sur des événements, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs, concernant l'activité future, et plus généralement la situation financière, les résultats, la performance et la stratégie d'Abeille Assurances. Ces déclarations n'énoncent pas des faits historiques et peuvent contenir des termes tels que « peut », « va », « devrait », « estime », « envisage », « prévoit » ou de sens similaires.

Ces déclarations se fondent sur des opinions et hypothèses formulées au moment de l'établissement du présent rapport, et comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non. La situation financière, les résultats, la performance ou les événements réellement observés peuvent différer significativement de ceux indiqués dans, ou induits par ces déclarations prospectives, en raison d'un certain nombre de facteurs, comprenant, notamment, l'environnement économique et politique, la situation concurrentielle, les conditions et performances des marchés financiers (en particulier la fluctuation des taux d'intérêt), la fréquence et la gravité des sinistres assurés, le niveau et l'évolution de la mortalité et de la morbidité, les niveaux de rétention des portefeuilles de contrats et les changements en matière législative, réglementaire et normative.

La société ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Les informations contenues dans ce rapport n'ont pas fait l'objet de vérifications indépendantes. Aucune déclaration, garantie ni aucun engagement n'est ainsi donné à leur égard quant à leur exactitude ou à leur exhaustivité. La responsabilité de la société, ou plus généralement du groupe Abeille Assurances, ne saurait être engagée.

Synthèse des changements majeurs survenus sur l'année 2021

A. Activités et résultats

- Après avoir été le premier assureur à mettre en place, en 2018, un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS), et l'un des premiers acteurs à lancer son produit de retraite individuel PERIN en 2019, Abeille Assurances a poursuivi son objectif de développement sur le marché de la retraite professionnelle en France.
- Avec un encaissement en hausse de 64% par rapport à l'année précédente, dont le taux d'unités de compte s'établit à 83%, Abeille Retraite Professionnelle poursuit sa croissance et se place parmi les acteurs majeurs du marché.

B. Système de gouvernance

- Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021, date à laquelle Aviva France (devenue Abeille Assurances) rejoint le groupe Aéma.
- La Direction Générale de la société est assurée, depuis le 20 novembre 2020, par Serge Da Mariana, il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Raphaël Quarello, reconduit dans ce mandat à la même date.
- Un processus ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) spécifique à ARP a été mis en place en 2019, et se place au cœur du système de gestion des risques. Le rapport ORSA d'ARP pour l'année 2021 a été validé par le Conseil d'Administration d'ARP.

C. Profil de risque

- La création d'ARP a permis de mettre en place une meilleure gestion des risques spécifiques à la gestion des engagements de retraite professionnelle, soit essentiellement les contrats Madelin, les articles 39, 82 et 83 et les IFC (hors médailles du travail), dans un cadre réglementaire adapté aux garanties de long terme.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

- Le calcul de la marge de solvabilité d'ARP, en tant que FRPS, repose principalement sur les données issues de son bilan comptable.

E. Gestion du capital

- Une augmentation de capital de 200 M€ a été réalisée au cours de l'année.
- Avec un ratio de couverture de son exigence de marge de solvabilité de 384,2%, ARP satisfait largement aux exigences réglementaires au 31 décembre 2021.
- Il est à noter qu'en vertu de l'article R.385-1 du Code des Assurances, et après en avoir formulé la demande et obtenu l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, ARP intègre des plus-values latentes dans le calcul de sa marge de solvabilité.

Section A

Activités et Résultats

A.1	ACTIVITÉ VIE.....	9
A.2	RÉSULTAT DE SOUSCRIPTION	11
A.3	RÉSULTAT DES INVESTISSEMENTS	18

A. Activités et résultats

A.1 Activité Vie

A.1.1 Présentation Générale de l'Entreprise

Abeille Retraite Professionnelle est une société anonyme au capital de 305 821 820 euros, régie par le code des assurances, filiale à 100% d'Abeille Vie, qui est elle-même filiale à 100% de la société Abeille Assurances.

Abeille Retraite Professionnelle est un Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

4 Place de Budapest – CS 92459

75 436 Paris Cedex 09

Les états financiers d'Abeille Retraite Professionnelle sont certifiés par des Commissaires aux comptes inscrits auprès de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes et placés sous l'autorité du Haut Conseil du commissariat aux comptes, actuellement :

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villers

92208 Neuilly-sur-Seine

Abeille Retraite Professionnelle est consolidée en intégration globale par le groupe Aéma, lui-même soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint Aéma Groupe, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Suite à son acquisition par Aéma Groupe, Philippe Michel Labrosse est nommé Directeur Général d'Aviva France. En outre, Aviva France change de dénomination sociale et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Retraite Professionnelle qui devient Abeille Retraite Professionnelle.

A.1.2 Présentation Générale de l'Activité

La société Abeille Retraite Professionnelle (ARP), créée en novembre 2018 après obtention de l'agrément de l'ACPR, est le FRPS (Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire) du sous-groupe Abeille Assurances. Il s'agit d'une nouvelle catégorie d'organismes dédiés à l'activité de retraite professionnelle prévue par la loi Sapin II.

Dans un contexte économique défavorable, sur fond de crise pandémique et de taux bas sur le long terme, Abeille Retraite Professionnelle affiche une production nouvelle 2021 de 587 millions d'euros en progression de 64% par rapport à l'année précédente avec un pourcentage d'Unités de Compte dans la production nouvelle de 83,0% à fin 2021 (83,9% à fin 2020).

L'encaissement 2021 d'Abeille Retraite Professionnelle de 1 006 millions d'euros est en forte progression de 86,2% par rapport à 2020 (541 millions d'euros en 2020) et se répartit comme suit :

- Fonds Garanti 199,5 M€, soit 19,8% (125 M€, soit 23,1% en 2020)
- Unités de Compte 807,0 M€, soit 80,2% (416 M€, soit 76,9% en 2020)

Au 31 décembre 2021, l'encours retraite géré représente 6,259 milliards d'euros (dont 46,6% d'UC) et se décompose comme suit :

- Fonds Garanti 3 342 M€, soit 53,4% (3 169 M€, soit 60,4% en 2020)
- Unités de Compte 2 917 M€, soit 46,6% (2 078 M€, soit 39,6% en 2020)

Le nombre de contrats PERIN en cours depuis le lancement du produit en novembre 2019 s'élève à 83 696 à fin décembre 2021 pour un montant d'encours de 1 523 M€, ce qui place Abeille Epargne Retraite Professionnelle comme un acteur majeur de l'assurance retraite individuelle en France.

A.2 Résultat de souscription

A.2.1 Compte de résultat comptable

Le résultat net pour l'exercice 2021 est une perte de 31,5 M€, à comparer à une perte de 29,9 M€ en 2020.

Il se décompose comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Résultat technique vie	(35,3)	(33,3)	(2,0)	6%
Résultat technique non-vie	0,7	0,8	(0,1)	(13%)
Résultat technique	(34,6)	(32,5)	(2,1)	6%
Produits nets des placements alloués sur le non technique	3,6	1,1	2,5	ns
Autres éléments	(0,2)	1,4	(0,3)	ns
Impôt sur les sociétés	(0,3)	0,1	(1,7)	ns
Résultat de l'exercice	(31,5)	(29,9)	(1,6)	5%

Tableau 1 – ARP - Décomposition du résultat net en 2020 & 2021

Au sein de ce résultat global, le résultat technique, qui affiche une perte de 34,6 M€ (contre une perte de 32,5 M€ en 2020) peut être détaillé comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Primes brutes	1 006,5	540,6	465,9	86%
Primes cédées en réassurance	-	-	-	ns
Produits des placements	144,9	115,0	29,9	26%
Ajustement ACAV net	294,4	10,6	283,7	ns
Charges de sinistres brutes	(318,0)	(197,1)	(120,9)	61%
Sinistres cédés en réassurance	-	-	-	ns
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	(947,0)	(349,1)	(597,9)	ns
Participation au résultat	(79,1)	(65,3)	(13,8)	21%
Frais d'acquisition	(88,9)	(62,0)	(26,9)	43%
Frais d'administration	(35,6)	(30,5)	(5,1)	17%
Charges des placements	(47,5)	(21,2)	(26,3)	ns
Autres produits techniques nets des autres charges	35,7	26,5	9,2	34%
Résultat technique net	(34,6)	(32,5)	(2,1)	6%

Tableau 2 – ARP – Décomposition du résultat technique net en 2020 & 2021

A.2.1.1 Les primes

Le chiffre d'affaires brut de réassurance s'élève pour 2021 à 1 006,4 M€ en vie et 0,1 M€ en non-vie, soit un total de 1 006,5 M€, contre 540,6 M€ en 2020.

A.2.1.2 Produits et charges des placements

Les produits des placements nets de charges s'établissent à 101,0 M€, contre 95,0 M€ en 2020.

Ce chiffre se ventile comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Revenus et charges courants	114,7	88,3	26,4	30%
Résultat des opérations de cessions	22,8	11,4	11,4	ns
Dotations et reprises de provisions	(32,0)	-	(32,0)	ns
Amortissement des immeubles	-	-	-	-
Frais internes liés à la gestion financière	(4,5)	(4,7)	0,2	(4%)
Produits des placements nets de charges	101,0	95,0	6,0	6%

Tableau 3 – ARP - Produits des placements nets de charges en 2020 & 2021

L'allocation réglementaire de ces produits, au prorata des parts respectives des provisions techniques vie et non-vie (y compris l'intégralité de la réserve de capitalisation) et des fonds propres, conduit à la répartition suivante :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Compte technique vie	96,7	93,0	3,7	4%
Compte technique non-vie	0,8	0,9	(0,1)	(6%)
Compte non technique	3,5	1,1	2,4	ns
Produits des placements nets de charges	101,0	95,0	6,0	6%

Tableau 4 – ARP - Allocation des produits des placements nets de charge en 2020 & 2021

A.2.1.3 Les sinistres

La charge des sinistres nette de réassurance s'élève à 317,9 M€ en vie et à 0,1 M€ en non-vie, soit un total de 318,0 M€, contre 197,1 M€ en 2020.

A.2.1.4 Provisions d'assurance et autres provisions techniques

La variation des provisions techniques nettes de réassurance s'est traduite par une reprise de 947,0 M€ en 2021 en vie, contre une reprise de 349,1 M€ en 2020. Elle s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Provisions exprimées en euros	(109,9)	(69,2)	(40,7)	59%
Provisions exprimées en unités de compte	(837,1)	(279,9)	(557,2)	ns
Incidence des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-
Provisions techniques brutes de réassurance	(947,0)	(349,1)	(597,9)	ns
Part des réassureurs dans la variation des provisions	-	-	-	ns
Provisions techniques nettes de réassurance	(947,0)	(349,1)	(597,9)	ns

Tableau 5 – ARP - Variation des provisions techniques en 2020 & 2021

En ce qui concerne les unités de compte, la variation des provisions intègre les ajustements de valeur des supports, qui se traduisent, par ailleurs, dans le compte de résultat par un produit de 294,3 M€, contre un produit de 10,6 M€ en 2020.

A.2.1.5 Participation aux résultats

La participation aux résultats nette de réassurance, qui comprend les intérêts crédités aux provisions mathématiques et la participation aux bénéfices, est de 79,1 M€ en vie, contre 65,3 M€ en 2020.

A.2.1.6 Frais d'acquisition et d'administration

Les frais d'acquisition s'élèvent à 88,9 M€. Ils résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions, et incluent notamment la variation des frais d'acquisition reportés, compensée dans les provisions techniques.

Les postes frais d'administration et autres frais s'élevant à 35,6 M€, comprennent la fraction des frais généraux ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, ou à la gestion de sinistres ou des placements.

Les frais par nature

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Commissions	93,6	66,4	27,2	41%
Charges externes	29,4	26,3	3,2	12%
Impôts et taxes	2,5	0,9	1,6	ns
Amortissements et provisions	0,1	0,0	0,0	-
Sous-total des charges par nature	125,6	93,6	32,0	34%
Frais d'acquisition reportés	(0,0)	-	(0,0)	-
Frais d'administration	-	-	-	-
Frais de règlement des sinistres	(0,0)	0,1	(0,1)	ns
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Sous-total autres charges	(0,0)	0,1	(0,1)	ns
Total	125,6	93,7	31,9	34%

Tableau 6 – ARP – Décomposition des frais par nature en 2020 & 2021

Les frais par destination

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Vie				
Frais de règlement des sinistres	0,5	0,6	(0,0)	(8%)
Frais d'acquisition	88,9	62,0	26,9	43%
Frais d'administration	35,6	30,5	5,1	17%
Frais de gestion des placements	0,6	0,6	0,0	4%
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Sous-total Vie	125,6	93,7	31,9	34%
Non Vie				
Frais de règlement des sinistres	-	0,0	(0,0)	ns
Frais d'acquisition	0,0	0,0	(0,0)	ns
Frais d'administration	0,0	0,0	(0,0)	ns
Frais de gestion des placements	-	0,0	-	ns
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
Sous-total Non Vie	0,0	0,0	(0,0)	ns
Total	125,6	93,7	31,9	34%

Tableau 7 – ARP - Décomposition des frais par destination en 2020 & 2021**A.2.1.7 Autres produits et charges techniques**

Les autres produits nets de charges techniques s'élèvent à 35,7 M€ en 2021 contre 26,5 M€ en 2020

A.2.2 Résultat par ligne d'activité

A.2.2.1 Analyse des résultats entre 2019 et 2020

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Marge technique hors provisions globales	28,6	18,1	10,5	58%
Variation des provisions techniques	5,0	(12,7)	17,7	ns
Marge technique nette	33,6	5,4	28,2	ns
Revenus des placements nets	98,1	94,5	3,6	4%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(76,3)	(65,3)	(11,0)	17%
Marge financière	21,8	29,2	(7,4)	(25%)
Commissions	(93,7)	(66,5)	(27,2)	ns
Frais généraux	(32,0)	(27,1)	(4,9)	18%
Autres produits techniques nets des autres charges	35,7	26,5	9,2	35%
Commissions et frais	(90,0)	(67,1)	(22,9)	34%
Résultat technique	(34,6)	(32,5)	(2,1)	6%
Autres produits non techniques nets de charges	2,9	0,0	2,9	ns
Impact impôt sur variation réserve de capitalisation	0,4	2,5	(2,1)	(84%)
Impôt sur les sociétés	(0,2)	0,1	(0,3)	ns
Résultat non technique	3,1	2,6	0,5	19%
Résultat net	(31,5)	(29,9)	(1,6)	5%

Tableau 8 – ARP - Résultat technique Vie en 2020 & 2021

Le résultat avant impôt en 2021 est une perte de 31,5 M€ contre une perte de 29,9 M€ en 2020, soit un écart de 1,6 M€ dont -2,1 M€ en résultat technique et +0,5 M€ en résultat non technique.

La marge technique hors provisions globales affiche une hausse de 10,5 M€ et la marge financière une baisse de 7,4 M€.

Toujours dans un contexte de fort développement d'affaires nouvelles avec la commercialisation de plans d'Épargne retraite individuelle dans le cadre de la loi PACTE, les frais et commissions (notamment liées à l'acquisition) affichent une hausse significative.

L'analyse des résultats par lignes d'activité en 2021 est présentée ci-après (montants nets de réassurance) :

Résultat technique par ligne d'activité En millions d'euros	Retraite €	Retraite UC	Complémentaires	Total
Au 31/12/2021				
Marge technique hors provisions globales	(4,2)	32,8	-	28,6
Variation des provisions globales	5,0	-	-	5,0
Marge technique	0,8	32,8	-	33,6
Revenus des placements nets	96,0	1,3	0,8	98,1
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(74,7)	(1,6)	-	(76,3)
Marge financière	21,3	(0,3)	0,8	21,8
Commissions	(13,7)	(80,0)	-	(93,7)
Frais	(9,1)	(22,9)	-	(32,0)
Autres produits techniques nets des autres charges	-	35,7	-	35,7
Commissions et frais	(22,8)	(67,2)	-	(90,0)
Résultat Technique	(0,7)	(34,7)	0,8	(34,6)
Au 31/12/2020				
Marge technique hors provisions globales	(5,2)	23,3	-	18,1
Variation des provisions globales	(12,7)	-	-	(12,7)
Marge technique	(17,9)	23,3	-	(5,4)
Revenus des placements nets	92,4	1,2	0,9	94,5
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(63,8)	(1,5)	-	(65,3)
Marge financière	28,6	(0,3)	0,9	29,2
Commissions	(22,4)	(44,1)	-	(66,5)
Frais	(8,9)	(18,2)	-	(27,1)
Autres produits techniques nets des autres charges	-	26,5	-	26,5
Commissions et frais	(31,3)	(35,8)	-	(67,1)
Résultat Technique	(20,6)	(12,8)	0,9	(32,5)
Variation				
Marge technique hors provisions globales	1,0	9,5	-	10,5
Variation des provisions globales	17,7	-	-	17,7
Marge technique	18,7	9,5	-	28,2
Revenus des placements nets	3,6	0,1	(0,1)	3,6
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(10,9)	(0,1)	-	(11,0)
Marge financière	(7,3)	-	(0,1)	(7,4)
Commissions	8,7	(35,9)	-	(27,2)
Frais	(0,2)	(4,7)	-	(4,9)
Autres produits techniques nets des autres charges	-	9,2	-	9,2
Commissions et frais	8,5	(31,4)	-	(22,9)
Résultat Technique	19,9	(21,9)	(0,1)	(2,1)

Tableau 9 – ARP - Décomposition du résultat technique par ligne d'activité en 2020 & 2021

Retraite Euro

Entre 2020 et 2021 le chiffre d'affaires est passé de 124,7 M€ à 199,4 M€. Le résultat technique évolue comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Marge technique hors provisions globales	(4,2)	(5,2)	1,0	(19%)
Variation des provisions globales	5,0	(12,7)	17,7	ns
Marge technique nette	0,8	(17,9)	18,7	ns
Revenus des placements nets	96,0	92,4	3,6	4%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(74,7)	(63,8)	(10,9)	17%
Marge financière	21,3	28,6	(7,3)	(26%)
Commissions	(13,7)	(22,4)	8,7	ns
Frais	(9,1)	(8,9)	(0,2)	2%
Autres produits techniques nets de charges	-	-	-	-
Commissions et frais	(22,8)	(31,3)	8,5	(27%)
Résultat technique	(0,7)	(20,6)	19,9	ns

Tableau 10 – ARP - Compte de résultat simplifié sur la retraite Euro en 2020 & 2021

Le résultat technique est une perte de 0,7 M€ en 2021, contre une perte de 20,6 M€ en 2020, soit une amélioration de presque 20 M€.

Cette hausse provient principalement des mouvements de provision garantie plancher et de provision globale de gestion inversés entre 2020 et 2021. Sinon les autres éléments du compte de résultat se compensent.

Retraite UC

Entre 2020 et 2021 le chiffre d'affaires est passé de 415,8 M€ à 807,0 M€. Le résultat technique évolue comme suit :

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Marge technique hors provisions globales	32,8	23,3	9,5	41%
Variation des provisions globales	-	-	-	-
Marge technique nette	32,8	23,3	9,5	41%
Revenus des placements nets	1,3	1,2	0,1	8%
Participation aux résultats y compris mouvements de PPE	(1,6)	(1,5)	(0,1)	7%
Marge financière	(0,3)	(0,3)	-	ns
Commissions	(80,0)	(44,1)	(35,9)	81%
Frais	(22,9)	(18,2)	(4,7)	26%
Autres produits techniques nets de charges	35,7	26,5	9,2	35%
Commissions et frais	(67,2)	(35,8)	(31,4)	ns
Résultat technique	(34,7)	(12,8)	(21,9)	ns

Tableau 11 – ARP - Compte de résultat simplifié sur la retraite UC en 2020 & 2021

Le résultat technique 2021 est une perte de 34,7 M€, contre une perte de 12,8 M€ en 2020, qui de nouveau cette année s'explique notamment par le fort développement des affaires nouvelles liées à la loi PACTE et à la commercialisation de contrats d'épargne retraite qui s'accompagne d'une forte hausse des frais et commissions (notamment liées à l'acquisition).

A.3 Résultat des investissements

A.3.1 Résultats financiers des activités d'investissements

Le résultat financier s'établit comme suit pour l'exercice 2021 :

Placements en euros

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Revenus nets	76,9	82,1	(5,2)	-6%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	22,7	11,3	11,4	ns
Produits des placements nets de charges	99,6	93,4	6,2	7%
Participation attribuée à des contrats (y compris Intérêts techniques)	(57,3)	(64,0)	6,7	-10%
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	(17,4)	0,2	(17,6)	ns
Participation aux résultats	(74,7)	(63,8)	(10,9)	17%
Résultat financier	24,9	29,6	(4,7)	ns

Tableau 12 – ARP - Résultat financier des placements en euros en 2020 & 2021

Les produits des placements nets de charges sont en augmentation de 7 % grâce essentiellement aux plus values nettes (y compris mouvements sur la réserve de capitalisation) réalisées.

Cette évolution des produits des placements se répercute sur la participation aux bénéfices qui intègre également une dotation à la provision pour participation aux excédents constituée en 2021 (16,0 M€).

Placements en UC

En millions d'euros	2021	2020	Variation	%
Revenus nets	1,3	1,5	(0,2)	-13%
Plus-values nettes y compris mouvements sur la réserve de capitalisation	-	-	-	ns
Produits des placements nets de charges	1,3	1,5	(0,2)	-13%
Participation attribuée à des contrats (y compris Intérêts techniques)	(1,5)	(1,5)	-	0%
Variation de la provision pour participation aux bénéfices	-	-	-	ns
Participation aux résultats	(1,5)	(1,5)	-	0%
Résultat financier	(0,2)	-	(0,2)	Ns

Tableau 13 – ARP - Résultat financier des placements en UC en 2020 & 2021

Section B

Systeme de gouvernance

B.1	INFORMATIONS SUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE.....	20
B.2	EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ.....	26
B.3	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES.....	29
B.4	SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE.....	36
B.5	FONCTION AUDIT INTERNE	42
B.6	FONCTION ACTUARIELLE.....	45
B.7	SOUS-TRAITANCE.....	46

B. Système de gouvernance

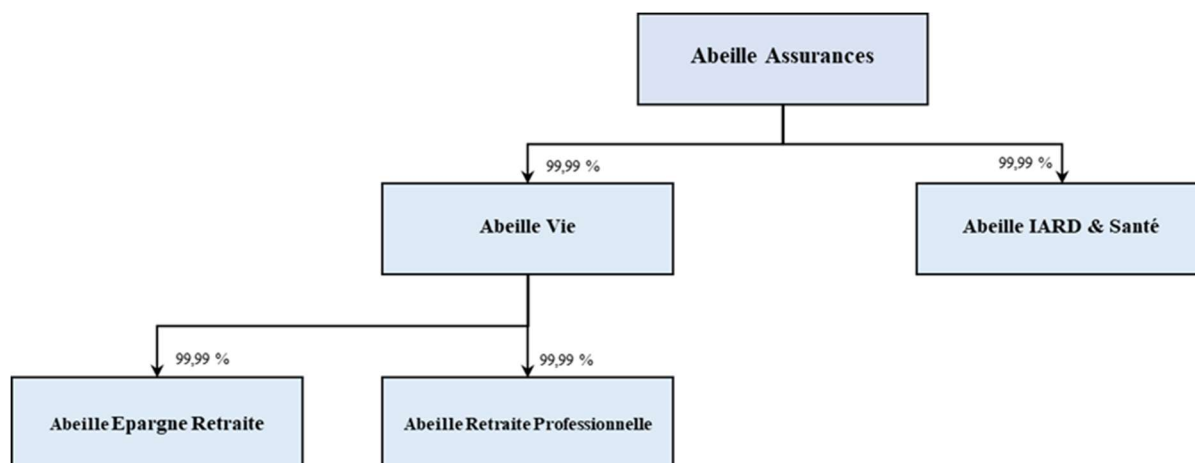
B.1 Informations sur les exigences générales en matière de gouvernance

B.1.1 Structure de gouvernance

Le 19 novembre 2021, la dénomination sociale d'Aviva Retraite Professionnelle a été modifiée à la suite du changement d'actionnaire intervenu le 30 septembre 2021, pour devenir Abeille Retraite Professionnelle.

Abeille Retraite Professionnelle (« ARP »), société anonyme à Conseil d'administration, est un fonds de retraite professionnelle supplémentaire agréé par décision de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en date du 25 octobre 2018. ARP est détenue à 99,99% par la société d'assurance Abeille Vie, elle-même détenue à 99,99% par la société Abeille Assurances.

Abeille Assurances, société anonyme dont le siège social est à Bois Colombes, est la société mère d'un groupe qui comprend, outre Abeille Retraite Professionnelle, les sociétés d'assurance présentées ci-dessous :



En date de diffusion du présent rapport, le Conseil d'administration d'ARP est composé de quatre administrateurs :

- Philippe-Michel Labrosse, Président ;
- Serge Da Mariana ;
- Raphaël Quarello ;
- Isabelle Delignon.

Philippe-Michel Labrosse assure la Présidence du Conseil depuis le 30 septembre 2021.

La Direction Générale de la société est assurée, depuis le 20 novembre 2020, par Serge Da Mariana, lequel succède dans ce mandat à Arthur Chabrol ; il est assisté d'un Directeur Général Délégué, Raphaël Quarello, reconduit dans ce mandat à la même date.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises avec un taux de présence des administrateurs de 100 %.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué aux réunions du Conseil au cours desquelles ont été examinés et arrêtés les comptes.

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il approuve également notamment le plan d'audit interne, ainsi que le présent rapport.

Le Conseil détermine les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en considérant les enjeux sociaux, environnementaux, culturels et sportifs de son activité. Le Conseil suit les travaux des quatre fonctions clés (au sens de la réglementation Solvabilité II) ; un point sur l'activité lui est régulièrement présenté par la Direction Générale.

B.1.2 Comités spécialisés

Filiale de la société holding Abeille Assurances, ARP entre dans le périmètre d'activité des comités décrits ci-dessous, lesquels émanent du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

B.1.2.1 Le Comité des Comptes et de l'Audit

Le Comité des Comptes et de l'Audit, qui travaillait de façon étroite avec le Comité des Risques, avait pour objet d'apporter au Conseil d'administration une assistance technique et critique dans son rôle de contrôle de la conformité aux obligations légales et réglementaires.

Ce Comité était principalement chargé d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière. Il était notamment en charge de l'examen des états financiers et des indicateurs financiers réglementaires afin d'émettre un avis quant à leur approbation, auprès du Conseil d'administration de l'entité juridique concernée ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- Du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- De l'efficacité, de la performance, de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux Comptes et des Auditeurs Internes.

Les Commissaires aux Comptes étaient systématiquement convoqués aux réunions.

Le Comité des Comptes et de l'Audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'année 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le Comité des Comptes et de l'Audit était composé de trois membres : Marcel Kahn, qui en était le Président, David Rogers (qui a succédé à Carole Abbey en février 2021) et Chetan Singh.

B.1.2.2 Le Comité des Risques

Le Comité des Risques assistait le Conseil d'administration dans ses missions de surveillance de la gestion des risques, de revue de la méthodologie de calcul du capital économique de la société et de suivi du respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Il était notamment en charge :

- D'examiner l'appétit au risque et le profil de risques de la société en matière de capital, liquidité et « Franchise Value » ;
- D'examiner l'efficacité du cadre de gestion des risques de la société, et l'efficacité et l'efficience des rapports sur les risques ;
- D'examiner et valider les Politiques de risques et les Business Standards concernant directement le Conseil d'administration ;
- De revoir l'adéquation et la qualité des fonctions Vérification de la Conformité et Risques de la société ;
- De revoir le dispositif « Fit and Proper » de la société ;

- De revoir la méthodologie de calcul du capital économique de la société et des stress-tests ;
- De vérifier la mise en œuvre de due diligences pour les transactions importantes ou stratégiques ;
- De suivre le respect des obligations de la société en matière réglementaire.

Le Comité des Risques se réunissait au moins quatre fois par an. Il a tenu sept réunions en 2021.

Le Comité des Risques était composé de trois membres : David Rogers, qui en assurait la présidence depuis la démission de Carole Abbey en février 2021, Marcel Kahn et Chetan Singh.

B.1.2.3 Le Comité de l'Audit et des Risques

Les comités des Comptes et de l'Audit et des Risques ont fait l'objet d'une « fusion » à compter du 30 septembre 2021, suite au changement d'actionnaire pour devenir le Comité de l'Audit et des Risques.

Le Comité de l'Audit et des Risques (ci-après le « **Comité** » ou le « **CAR** ») exerce ses activités sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Comité assiste le Conseil d'administration en ce qui concerne l'analyse des comptes et des informations financières, la politique de gestion des risques majeurs et le contrôle interne de la Société et de ses filiales.

Il est notamment en charge de :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et extra-financière ;
- examiner les risques pesant sur l'indépendance des Commissaires aux comptes ;
- prendre connaissance des conventions majeures conclues par la société et ses filiales ;
- évaluer les situations de conflits d'intérêts pouvant affecter un administrateur et proposer les mesures propres à les prévenir ou à y remédier ;
- veiller à l'existence, l'adéquation, l'application et l'efficacité des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- analyser l'exposition de la société et de ses filiales aux risques ;
- évaluer la stratégie de gestion des risques de la société et de ses filiales, leur appétit pour le risque et leur profil de risque ;
- procéder à une revue des projets comportant des risques significatifs ;
- veiller à la mise en œuvre d'actions correctrices en cas de faiblesses ou d'anomalies significatives ;
- être informé annuellement de l'organisation de l'audit interne et de son programme d'audit interne et périodiquement des principales observations des missions d'audit interne ayant des incidences sur les processus de contrôle interne, les risques ou l'exactitude de l'information financière ;
- promouvoir une culture de sensibilisation au risque au sein de la société et de ses filiales ;
- évaluer la méthodologie utilisée pour déterminer les besoins en capital et les tests de résistance de la société et de ses filiales ;
- évaluer la pertinence et l'efficacité du système de contrôle de l'information non financière et de gestion des risques ;
- surveiller la cyber-résilience de la Société et de ses filiales et évaluer les dispositifs de résilience ;
- surveiller les exigences réglementaires dans l'ensemble de la société et de ses filiales ;
- prendre en considération l'exposition de la société et de ses filiales aux risques financiers liés aux changements climatiques ;
- superviser la marque et la réputation de la société et de ses filiales ;

- évaluer les actions judiciaires importantes, en cours ou à venir impliquant la société et ses filiales ;
- examiner les processus de gouvernance produits et évaluer et approuver la stratégie d'élaboration de produits et les politiques associées au moins une fois par an ;
- évaluer les infractions importantes ou les infractions potentielles aux dispositions réglementaires ;
- évaluer les procédures de la société et de ses filiales (et leur respect) relatives à la lutte contre la fraude, le blanchiment d'argent, le terrorisme et la corruption.

Le CAR s'est réuni à quatre reprises postérieurement à sa création en septembre 2021, selon un calendrier principalement rythmé par les réunions du Conseil d'administration, dont il a préparé les délibérations par un examen préalable des comptes et du fonctionnement du système de contrôle interne.

Le CAR est composé de quatre membres : Constance de Poncins, qui en est la Présidente, Jean-Louis Grosse, François Bonnin et Nicolas Bouffard.

B.1.2.4 Le Comité des Rémunérations et des Sélections

Le Comité des Rémunérations et des Sélections (ci-après le « **Comité** »), est un organe consultatif. Il a été mis en place le 30 septembre 2021 pour émettre des avis sur les sujets ayant trait à la composition des Conseils d'Administration et à la rémunération des personnels identifiés (mandataires sociaux et fonctions clés le cas échéant).

1/ En ce qui concerne la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'Administration de la société et de ses filiales :

- examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- faire des propositions et de donner un avis au Conseil d'Administration en vue de la nomination, du renouvellement ou de la révocation du mandat d'un Administrateur ou d'un dirigeant effectif ;
- veiller à l'équilibre de la composition du Conseil d'Administration et à la politique de diversité appliquée aux Administrateurs ;
- donner un avis sur la situation d'indépendance de chaque Administrateur ;
- prendre connaissance des projets de rapports réglementaires relatifs au gouvernement d'entreprise.

2/ En ce qui concerne les Rémunérations :

- proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer aux dirigeants mandataires sociaux ainsi que les avantages de toute nature mis à leur disposition ;
- émettre des propositions sur les systèmes de rémunération et d'incitation des dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;
- soumettre chaque année au Conseil d'Administration le projet des rapports sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et sur la politique de rémunération des dirigeants.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire et au minimum deux fois par an. Il a tenu une réunion en 2021.

Le Comité des Rémunérations et des Sélections est composé de deux membres : Philippe Perrault, qui en est le Président et Constance de Poncins.

B.1.2.5 Le Comité Stratégique

Le Comité Stratégique est en charge de la production d'avis et/ou des recommandations au Conseil d'Administration de la société et de ses filiales, en amont de sa prise de décisions, sur les sujets relatifs à la Stratégie. Il a été mis en place le 30 septembre 2021.

Le Comité contribue par ses travaux à éclairer le Conseil d'administration quant à la détermination de la stratégie générale. Le Comité étudie les axes stratégiques à moyen et long terme de la société et de ses filiales en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de leurs activités ainsi que les grandes tendances et évolutions technologiques et concurrentielles des métiers.

Il est chargé dans ce cadre de proposer au Conseil d'administration des axes de réflexion et d'entretenir un dialogue continu avec la Direction générale sur les évolutions envisagées.

Le Comité se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum trois fois par an. Il n'a pas tenu de réunion en 2021.

Le Comité Stratégique est composé de six membres : Jean-Philippe Dogneton, qui en est le Président, Sophie Elkrief, Fred Vianas, Mira Le Lay, Odile Ezerzer et Yann Arnaud.

B.1.3 Structure et organigramme d'Abeille Assurances France

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Solvabilité II, Abeille Retraite Professionnelle a désigné, pour chacune des quatre fonctions clés prévues par la réglementation, un responsable unique, personne physique, placé sous l'autorité d'un dirigeant effectif du sous-groupe Abeille Assurances, à savoir :

- Dominico De Carvalho pour la Fonction Risques ;
- Dominico De Carvalho pour la Fonction Vérification de la Conformité ;
- Frédéric Bussereau pour la Fonction Audit Interne ;
- Victorien Poncelet pour la Fonction Actuarielle.

B.1.3.1 La Fonction Risques

Le responsable de la Fonction Risques est Dominico De Carvalho.

La fonction Risques est rattachée directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Risques sont décrites dans la partie B.3 Système de gestion des risques.

B.1.3.2 La Fonction Vérification de la Conformité

Le responsable de la Fonction Vérification de la Conformité et du Contrôle Interne est Dominico De Carvalho (désignée en 2021, en remplacement de Murielle Marveaux). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Vérification de la Conformité sont décrites dans la partie B.4.2 Fonction Vérification de la Conformité.

B.1.3.3 La Fonction Audit Interne

La responsable de la Fonction Audit interne est Frédéric Bussereau (désigné en 2020 en remplacement d'Elisabeth Aubineau). Il a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Audit Interne sont décrites dans la partie B.5 Fonction Audit Interne.

B.1.3.4 La Fonction Actuarielle

Le responsable de la Fonction Actuarielle est Victorien Poncelet (désigné en remplacement de Ludovic Moreau). Il est rattaché directement à la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Les principales missions de la Fonction Actuarielle sont décrites dans la partie B.6 Fonction Actuarielle

B.1.4 Politique et pratique de la rémunération

Abeille Retraite Professionnelle n'emploie aucun salarié.

B.1.5 Autres informations

Abeille Retraite Professionnelle n'a pas conclu de transactions importantes durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

B.2.1 Contexte et objectifs

Abeille Assurances applique la norme « Fit & Proper Minimum Requirements » (Exigences minimales en termes de compétences et d'honorabilité), qui expose les exigences minimales garantissant une cohérence dans le cadre du contrôle de l'ensemble des entités du Groupe, tout en veillant à assurer la conformité aux exigences réglementaires locales.

Le principe d'honorabilité et de compétences vise à s'assurer que les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui exercent des fonctions clés satisfont aux exigences d'honorabilité (réputation, intégrité) et de compétences (connaissance, expérience) requises.

L'entreprise doit fournir les preuves que ces exigences sont respectées. L'objectif est de permettre une gestion saine et prudente.

Les fonctions clés concernées par ces exigences de compétence et d'honorabilité sont l'Audit Interne, la Fonction Actuarielle, les Risques, et la Conformité.

En pratique, la politique se décline à deux niveaux d'application :

- **Les personnes notifiées** : ce sont les personnes qui participent à la direction de l'entreprise et les responsables titulaires des fonctions clés. Les justifications et éventuels changements les concernant sont communiqués au régulateur.
- **Les personnes non notifiées** : ce sont les personnes qui contribuent aux fonctions clés (en général, directeurs et collaborateurs « N-1 » des personnes notifiées). Les justifications et éventuels changements les concernant sont disponibles en cas de demande du régulateur.

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe Abeille Assurances entrant dans le périmètre de contrôle de l'ACPR (dont Abeille Retraite Professionnelle).

L'organigramme des personnes « Fit & Proper » en date d'établissement du présent rapport est présenté en annexe 1.

B.2.2 Exigences de compétences et d'honorabilité

L'ensemble des exigences d'aptitudes de connaissances et d'expertise des personnes notifiées et non notifiées sont définies dans une fiche descriptive appelées « Role Profile ».

Celle-ci présente l'ensemble des éléments suivants :

- Le rôle et les responsabilités (missions, niveau de classe et principaux indicateurs d'activité et de performance) ;
- L'environnement relationnel (organisation de la fonction, lieu fonctionnel, relations internes y compris avec le Groupe, interlocuteurs externes) ;
- Qualifications (qualifications, savoirs et savoir-faire, expérience) ;
- Compétences personnelles (état d'esprit et attitude).

Les fiches « Role profile » sont revues chaque année par les personnes notifiées et non notifiées.

B.2.3 Les processus mis en place par Abeille Assurances

Abeille Assurances a mis en place un processus permettant de s'assurer que l'entreprise respecte les exigences de compétences et d'honorabilité. Ce processus s'intègre de façon normale au processus général RH du cycle de vie des salariés.

La Direction des Ressources Humaines contribue au respect des exigences en s'assurant de la bonne qualité du processus « Fit & Proper ». Elle est en charge de la collecte des preuves aux moments opportuns :

- Identification du poste : identification du poste comme Fit & Proper, et « notifié » ou « non notifié » ;
- Recrutement (interne/externe) : contrôle des références, fourniture de l'extrait de casier judiciaire vierge, vérification des liens avec le Commissaire aux Comptes, signature d'une lettre d'honorabilité ;
- Intégration : formalisation du programme de formation / certification ;
- Talent & performance : vérification du plan de succession lors des comités de carrières, évaluation tous les ans des personnes Fit & Proper via le cycle de gestion des performances et des talents ; plan de formation (notamment formation lutte anti-fraude) ;
- Si longue absence : renseigner Workday¹ (pour les absences supérieures à 90 jours), s'assurer que le plan de succession est en œuvre et que l'intérim du poste est pourvu ;
- Transition (mobilité, évolution...) : mise à jour de la liste et vérification tous les ans des éléments à contrôler avec un principe d'escalade. Une personne Fit & Proper Partner est en charge du recueil des éléments de preuves ;
- Fin d'emploi : mise à jour de la liste.

B.2.4 Suivi de l'évolution des compétences

Constitution du dossier d'entreprise

Un dossier « Entreprise » a été constitué et présenté au Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, comprenant :

- Un organigramme ;
- La liste des fonctions clés et les titulaires en poste ;
- La liste des personnes notifiées et non notifiées ;
- Les plans de succession des personnes clés ;
- La politique de rémunération ;
- La procédure de notification au superviseur ;
- La procédure d'évaluation et de suivi des personnes notifiées.

Constitution du dossier individuel

Des dossiers individuels sont constitués et révisés selon une périodicité fixée à deux ans.

Ils comprennent :

- Pour les personnes notifiées membres des conseils d'administration, non-salariés d'Aviva :

¹ Workday est le progiciel RH utilisé par Abeille et qui permet d'accompagner la vie des collaborateurs dans tous les aspects de sa vie quotidienne (absences, gestion des talents...)

- La référence aux exigences « Fit & Proper » dans les lettres de nomination ;
- La lettre d'honorabilité : une déclaration annuelle sur l'honneur de respect des exigences « Fit & Proper ».
- Pour les personnes notifiées, salariés d'Abeille :
 - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - La lettre d'honorabilité ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - Un extrait de casier judiciaire vierge de moins de 2 ans.
- Pour les personnes non notifiées, salariés d'Abeille :
 - Les descriptions de poste dans le Role Profile, objectifs et revues annuelles de performance et développement ;
 - Un profil professionnel à jour sur Workday ;
 - La lettre d'honorabilité.

B.3 Système de gestion des risques

B.3.1 Système de gestion des risques de l'entreprise : stratégie et objectifs

Durant une période dite « transitoire » après le rachat d'Abeille Assurances par Aéma Groupe, l'ensemble des politiques locales et du dispositif de gestion des risques continuent de s'appliquer. Durant cette période, les politiques locales, ainsi que l'ensemble des standards métiers, sont revus en tenant compte des adaptations nécessaires à l'environnement d'Aéma Groupe et son cadre de Gestion des Risques.

Ainsi, sur l'exercice 2021, le système de gestion des risques d'Abeille Assurances s'est inscrit dans le cadre normatif du Groupe Aviva Plc (« Risk Management Framework Policy » ou RMF) s'appuyant sur :

- Une stratégie (section B.3.1.2) et une appétence aux risques (section B.3.1.3) ;
- Une structure de gouvernance des risques décrivant les rôles et responsabilités des 3 lignes de défense (section B.3.3).

Ce système est décliné sur toutes les filiales du sous-groupe, incluant Abeille Retraite Professionnelle.

B.3.1.1 Risk Management Framework Policy

Le cadre de gestion des risques d'Abeille Retraite Professionnelle est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La méthodologie de gestion des risques est basée sur la mise en place de processus et d'outils permettant d'identifier, mesurer, contrôler, gérer et établir un suivi des risques au sein d'Abeille Retraite Professionnelle

Le cadre de gestion des risques est défini dans une politique de gestion des risques (déclinaison applicable à Abeille Retraite Professionnelle de la politique de gestion des risques du Groupe Aviva Plc « Risk Management Framework Policy - RMF Policy »). Jusqu'au 30 septembre, Abeille Assurances disposait de 7 politiques du Groupe et 35 politiques locales ainsi que 52 Standards métiers, couvrant l'ensemble des risques majeurs de la compagnie et applicables à l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

Politiques du Groupe	Déclinaisons sous forme de politiques locales
Risk Management Framework Policy	Gestion des risques
	Compétence et honorabilité
	ORSA (Own Risk and Solvency Assessment)
	Gouvernance des données (hors S2)
	Gouvernance des données solvabilité II (yc TOR comité données SII)
	Gestion Actif-Passif
	Contrôle interne
	Traitement des réclamations
	Capacité professionnelle, Honorabilité et Développement professionnel continu du personnel en charge de la distribution de produits d'assurance
	Audit interne
	Communication Information au public
	Relations avec les autorités
	Externalisation
	Rémunération
Rémunération DDA	
Operational Risk Policy	Plan de Continuité d'Activité
	Gestion du risque opérationnel
Financial Risk Policy	Gestion du risque d'investissement
	Gestion du capital
	Gestion du risque de liquidité
	Gestion du risque d'exposition
Life Insurance Risk Policy	Réassurance et autres techniques d'atténuation du risque Vie
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement Vie
	Gestion du risque de concentration
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits Vie
General Insurance Risk Policy	Réassurance Abeille Retraite Professionnelle
	Gestion du risque de souscription et de provisionnement
	Politique de Gestion des Distributeurs Courtage Dommage
	Politique de gouvernance et de surveillance des produits GI
Conduct Risk Policy	Politique des personnes vulnérables
	Conflits d'intérêt
	Vérification de la conformité
	Politique de connaissance client en matière de devoir de conseil (assurance-vie et retraite)
Autres politiques	Conservation des données
	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information

Tableau 14 – ARP – Liste des politiques du Groupe et politiques locales

Ces politiques de gestion des risques définissent la stratégie en matière de risques et l'appétence au risque du Conseil d'Administration d'Abeille Retraite Professionnelle. Elles sont validées au moins annuellement par le Conseil d'Administration.

Elles précisent, en particulier :

- Le cadre de l'appétence aux risques devant être utilisé par la compagnie ;
- L'approche en matière d'identification, mesure, gestion, surveillance et reporting des risques (processus Identify, Measure, Manage, Monitor and Report ou processus IMMMR) ;
- Les rôles et les responsabilités (y compris le modèle des trois lignes de défense) ;
- Les structures de gouvernance en matière de gestion des risques.

Suite au passage en cours d'année, du Modèle Interne vers la Formule Standard, les 4 politiques suivantes ont cessées de s'appliquer :

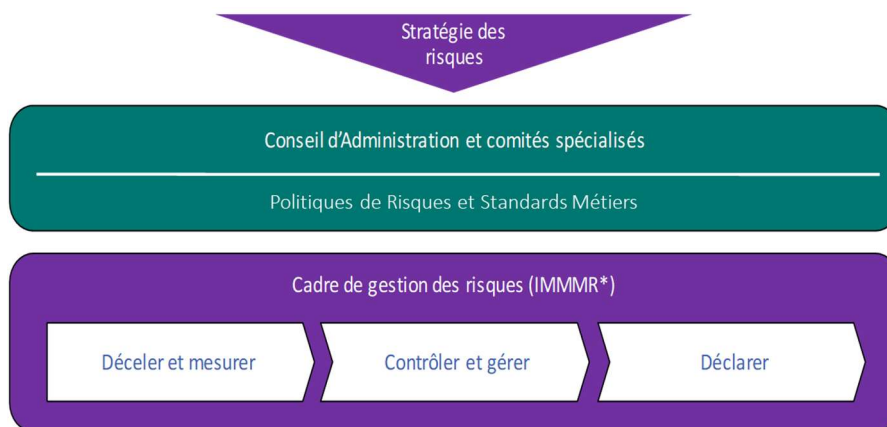
- Validation Indépendante du Modèle Interne Vie
- Changement de Modèle Vie
- Changement de Modèle non-Vie

- Validation Indépendante du Modèle Interne

B.3.1.2 Stratégie

Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible pour optimiser les rendements en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau de capital économique et réglementaire permettant de couvrir l'ensemble de ses risques. En conséquence, les objectifs de la gestion des risques d'Abeille Retraite Professionnelle sont :

- De diffuser une gestion de risques rigoureuse au sein des métiers, sur la base d'un niveau d'appétence aux risques clair et en restant dans les limites définies ;
- De s'assurer que le capital est affecté là où il produit le meilleur rendement en fonction des risques choisis ;
- D'être conforme avec les attentes des clients, des investisseurs et des superviseurs en maintenant un niveau de surplus de capital permettant de tenir nos engagements, même en cas de risques extrêmes.



B.3.1.3 Dispositif d'appétence aux risques

Le dispositif d'appétence aux risques d'Abeille Retraite Professionnelle comprend :

- **L'appétence aux risques (« Risk Appetite »)** qui exprime de manière quantitative, à un niveau agrégé, le niveau de risque soutenable par Abeille Retraite Professionnelle (exemple : niveau de capital pouvant être mis à risque, niveau de liquidité) ; L'appétence est définie pour les principaux risques, comprenant la solvabilité, la liquidité et le risque opérationnel et constitue une contrainte forte ; Le dispositif d'appétence au risque opérationnel est détaillé dans la politique de gestion des risques opérationnels.
- **Les préférences de risques (« Risk Preferences »)** qui sont les définitions qualitatives pour les risques individuels (ex : actions, longévité) exprimant les risques qu'Abeille Retraite Professionnelle souhaite accroître, les risques que l'entreprise souhaite maintenir stables ainsi que les risques que l'entreprise souhaite réduire et le rationnel associé ;
- **Les tolérances aux risques ou limites opérationnelles** qui sont les limites opérationnelles pouvant être spécifiques aux lignes d'activités. Les principaux indicateurs de tolérance (liste non exhaustive) sont la tolérance au risque de taux d'intérêt (l'indicateur de mesure est la variation du ratio de couverture SII aux changements des taux d'intérêt), ainsi que la tolérance aux risques opérationnels qui est définie dans notre registre des risques opérationnels.

La gouvernance en place permet de définir l'appétence aux risques et les préférences aux risques, de les mettre à jour de façon régulière et de les intégrer au processus de définition de la stratégie de l'entreprise.

Les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques sont mis à jour annuellement et présentés au Comité Capital (cf. section B.3.4) pour discussion, puis au Comité d'Audit et des Risques pour approbation. Le Conseil d'administration valide les niveaux d'appétence aux risques et les préférences aux risques. Ces informations sont ensuite présentées aux comités opérationnels.

Le Conseil d'Administration définit la stratégie d'Abeille Retraite Professionnelle et le plan financier annuel en prenant en considération le profil de risques de l'entreprise ainsi que son dispositif d'appétence aux risques. En effet, Abeille Retraite Professionnelle alloue son capital disponible pour optimiser les retours sur investissement en fonction des risques pris, tout en conservant un niveau approprié de capital économique et réglementaire. La politique de gestion des risques explicite l'approche vis-à-vis des différents types de risques auxquels les entités font face.

B.3.1.3.1 L'appétence aux risques

Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances valide les niveaux d'appétence aux risques en fonction de trois principaux critères :

Critère de capital économique

Le capital économique d'Abeille Retraite Professionnelle est géré à horizon du Plan financier. Il donne une indication sur les risques portés par le bilan d'Abeille Assurances (par entité juridique couverte). En cohérence avec les principes de Solvabilité II, il couvre l'ensemble des risques quantifiables et modélisables, qu'il s'agisse des risques assurantiers déjà souscrits ou à prendre, des risques financiers pris, ou de certains risques spécifiques et quantifiables.

Critère de liquidité

La position de liquidité reflète la capacité à honorer à l'avenir les engagements. À noter que le ratio de liquidité, LCR (*Liquidity Coverage Ratio*), se calcule sur les prochains 24 mois, en cohérence avec les méthodes de calcul du Capital Économique.

Critère de taux d'intérêt

Conformément à la politique du Groupe Abeille, Abeille Assurances doit également effectuer un suivi de son appétence aux risques de taux d'intérêt. La politique des risques du Groupe Abeille définit l'appétence aux risques de taux d'intérêt sur la base de la sensibilité de son ratio de couverture du SCR aux variations des niveaux de taux d'intérêt.

Critère de risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus, de personnes ou de systèmes inadéquats ou défectueux et d'événements externes.

B.3.1.3.2 Les préférences de risques

Les préférences de risques (« Risk Preferences ») précisent les risques que l'entreprise souhaite accroître, maintenir stables, ou réduire. Elles sont mises à jour annuellement. Les préférences de risques d'Abeille Assurances sont applicables à l'entité ARP.

Les risques couverts sont d'ordre financiers, assurantiels et opérationnels tels que :

- Le risque de crédit
- Le risque actions
- Le risque de taux d'intérêt
- Le risque immobilier
- Le risque de rachat
- Les risques opérationnels.

Les préférences sont également définies pour le risque sur la gestion d'actifs, la réputation et les risques « conduct ».

B.3.1.3.3 Les tolérances aux risques opérationnels

Les tolérances aux risques opérationnels sont définies dans le registre des risques opérationnels. Il s'agit d'un registre listant tous les risques opérationnels auxquels l'entreprise est exposée en précisant les tolérances du groupe pour chaque risque.

B.3.2 Cadre de gestion du capital

La gestion du capital s'appuie sur un cadre de gestion des risques robuste. Ce dernier est conçu pour permettre une prise de décision dynamique basée sur les risques et pour répondre aux exigences réglementaires en matière de gestion des risques.

La prise en compte des impacts en termes de capital lors des prises de décision est définie dans le dispositif ORSA ou Own Risk and Solvency Assessment.

L'ORSA s'inscrit dans les activités courantes implémentées dans le cadre de la gestion du capital formalisé dans la politique de gestion du capital et la politique ORSA ;

L'objectif de l'ORSA est de contribuer à la protection des clients et des actionnaires en établissant une évaluation prospective (à court terme et à long terme) des risques auxquels la compagnie est exposée, ou pourrait être exposée, et de s'assurer que les exigences en termes de capital de solvabilité sont respectées à chaque instant.

Ce dispositif fournit au Conseil d'Administration les éléments nécessaires pour effectuer les évaluations suivantes :

- Evaluation du besoin global de solvabilité, qui se traduit par des considérations à la fois quantitatives et qualitatives ;
- Evaluation du respect permanent des exigences de capital, i.e. adopter une vision prospective sur la durée du plan triennal ;
- Evaluation des écarts aux hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité, i.e. adopter une vision rétrospective.

Le cycle de gestion du capital peut se résumer comme suit :

- Le Conseil d'Administration et le Comité de Direction Générale établissent la stratégie de long terme de l'entreprise, y compris la stratégie en termes de risques lors de la définition des appétences aux risques (basées sur le profil de risque de la compagnie et du besoin global de solvabilité de la compagnie) ;
- Le management définit ensuite les actions de court et moyen terme visant à d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie (financiers, commerciaux...) ;
- Ces actions ont un impact sur tous les métiers de l'entreprise (développement de produit, souscription, distribution, tarification, gestion des sinistres, investissement...) ;
- Ces actions ont des impacts en termes de revenus et de coûts, communiqués au département Finance pour la construction du plan à trois ans ;
- Les équipes de la Direction Finance calculent ensuite les chiffres de capital (fonds propres, exigence de marge de solvabilité) pour les positions actuelle et projetée, pour permettre au Conseil d'Administration de s'assurer de la conformité continue d'Abeille vis-à-vis des exigences réglementaires en termes de capital ;
- Des simulations de crises (SST) et des simulations de crises inversées (RST) sont appliquées au plan triennal. Le management contribue à la définition des scénarios et à l'identification des décisions de gestion (*management actions*) appropriées (e.g. réassurance, investissement ...) permettant de revenir dans les limites de l'appétence aux risques ;
- Les résultats de ces simulations de crises et les analyses a posteriori d'une année à l'autre permettent aux Conseils d'Administration d'avoir une meilleure vision afin d'ajuster la stratégie ;
- Il existe aussi de nombreux processus transverses/fonctionnels globaux qui contribuent aux activités courantes de la compagnie et fournissent une évaluation du cadre de gestion du risque et de la solvabilité (identification des risques, rapport actuariel, rapport du Directeur des Risques, rapport de Conformité, Audit Interne).

Les résultats en sortie de tous les processus mentionnés ci-dessus alimentent le rapport ORSA.

Dans le cadre de son processus de gestion du capital, Abeille Retraite Professionnelle produit un certain nombre de paramètres de performance (projection du capital requis et du ratio de couverture Solvabilité II, Capital generation, Underlying capital generation (UCG), Operating capital generation (OCG), Economic Value Add (EVA) – mesure la performance d'une activité au regard de l'immobilisation du capital).

Les décisions en matière de dividendes tiennent également compte des projections de capital du plan stratégique et des limites de l'appétence aux risques.

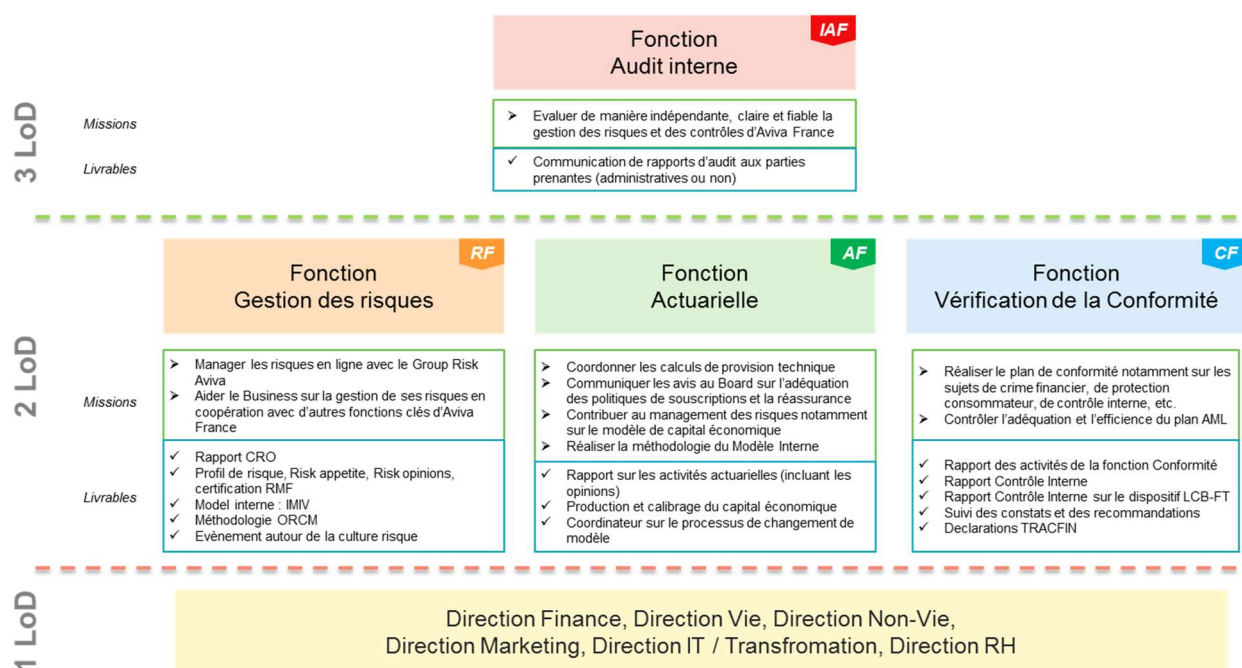
Par ailleurs, en 2021, le dispositif ORSA est complété par le plan préventif de rétablissement (PPR) qui permet à Abeille Retraite Professionnelle de mener une réflexion anticipée (en dehors de toute période de crise) sur la gestion d'une situation de quasi-faillite en rétablissant son équilibre financier et prudentiel ou en organisant l'extinction ordonnée de son activité. Le PPR est élaboré une fois tous les deux ans, au niveau du sous-groupe Abeille Assurances, et permet au Collège de résolution de l'ACPR d'envisager le plan de résolution qui serait mis en œuvre en cas de faillite avérée. Il est présenté au Comité d'Audit et des Risques puis au Conseil d'Administration d'Abeille Retraite Professionnelle pour validation, avant transmission à l'ACPR.

B.3.3 Mise en œuvre du système de gestion des risques

Le dispositif général de contrôle au sein du Groupe Abeille Assurances s’inscrit dans l’organisation en trois lignes de défense de la gestion des risques :

- 1ère ligne de défense (1LoD) : les opérationnels (y compris les équipes de Contrôle Interne) ;
- 2ème ligne de défense (2LoD) : Il s’agit des fonctions de contrôle clés de la gestion des risques, de l’actuariat et de la conformité ;
- 3ème ligne de défense (3LoD) : Il s’agit de la fonction de contrôle clé de l’audit interne.

L’articulation des trois lignes de défense autour des quatre fonctions clés exigées par la réglementation se présente comme suit :



B.3.3.1 La première ligne de défense : les opérations

La 1LoD est la responsable principale de l’identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques auprès du management d’Abeille Retraite Professionnelle. Le management de la 1ière ligne est responsable de la mise en œuvre et de l’utilisation de la gestion des risques.

Le dispositif de contrôle interne de l’entreprise est au cœur de la première ligne de défense.

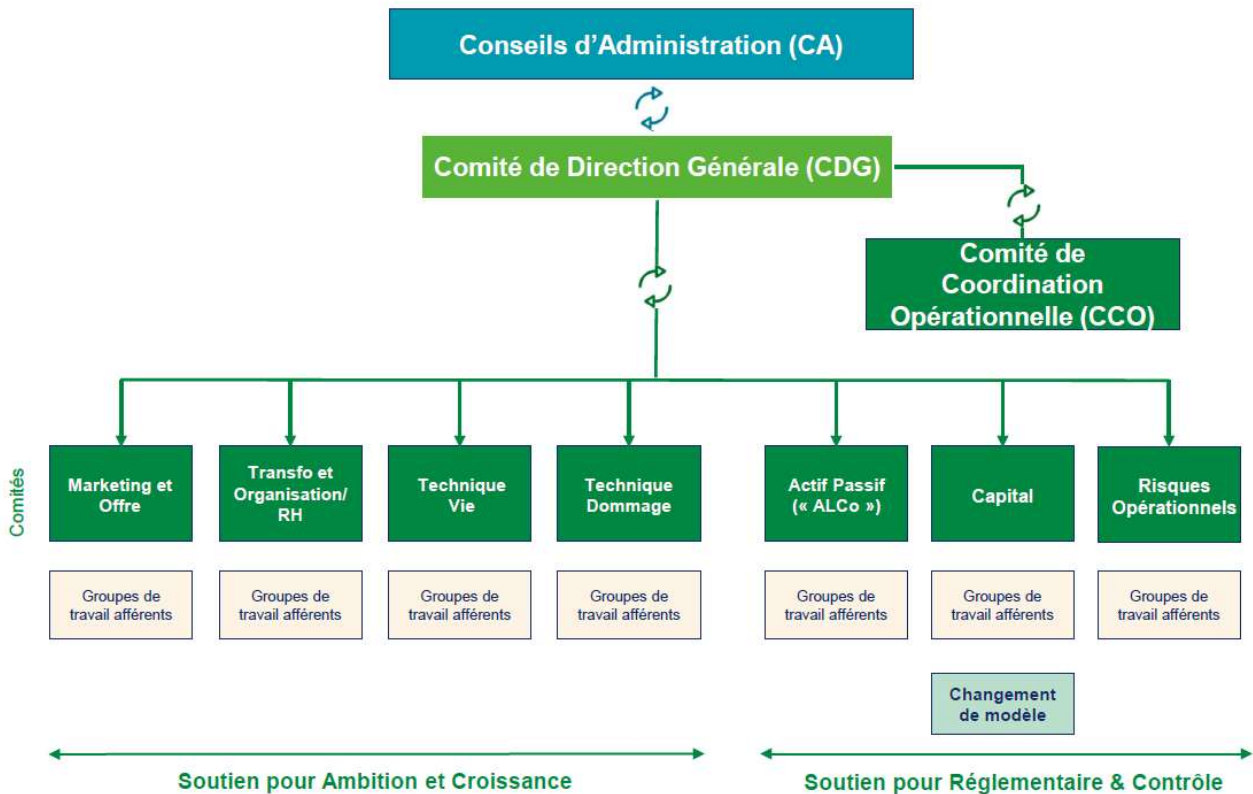
Pour plus de précisions sur le système de contrôle interne, se référer à la section B.4.

B.3.3.2 Les deuxième et troisième lignes de défense

Il s’agit des fonctions clés, telles que décrites en section B.1.3.

B.3.4 Une gouvernance intégrée

La gouvernance d'Abeille Retraite Professionnelle n'a pas évolué en 2021, les sous-comités continuent d'être accompagnés de groupes de travail sur des sujets dédiés. La présence du CCO vise à assurer une plus grande fluidité de l'information entre le CDG et les Comités Opérationnels, ainsi que des prises de décision plus rapides.



Le schéma de gouvernance ci-dessus s'applique de manière similaire pour les Conseils d'Administration d'Abeille Assurances et de ses entités légales devenues Abeille Vie, Abeille Retraite Professionnelle, Abeille Epargne Retraite et Abeille IARD & Santé.

Le Conseil d'Administration délègue la gestion des opérations et la gestion opérationnelle des risques au Directeur Général d'Abeille Assurances, lui-même assisté des membres du Comité de Direction Générale. Le Directeur Général délègue alors l'autorité de l'implémentation de la présente politique et la gestion quotidienne des risques au responsable de la fonction clé de gestion des risques.

Ces activités sont encadrées par le Comité de Direction Générale. Le Comité de Direction Générale est soutenu par un Comité de Coordination Opérationnelle.

Le Comité de Direction Générale a établi des sous-comités jouant un rôle primordial dans le dispositif de gestion des risques :

- **L'ALCo ou Comité Actif-Passif** pilote les risques financiers et assurantiels d'Abeille Assurances. Il supervise la stratégie d'investissement d'Abeille Assurances et s'assure de l'optimisation des investissements au regard du rendement espéré et de l'appétence au risque des différentes entités d'Abeille Assurances.
- **L'ORC ou Comité des Risques Opérationnels** est chargé d'assurer la supervision globale des risques opérationnels, liés aux activités d'Abeille Assurances, de ses filiales et des sociétés apparentées. Pour chacun des risques identifiés dans notre registre des risques opérationnels, un dispositif de contrôle est identifié et évalué, sous la supervision du Contrôle Interne.

- **Le Comité Capital** est en charge de suivre les questions relatives au pilotage du Capital et ses impacts sur les entités légales. Il s'assure de la bonne gouvernance relative à la validation des Provisions Techniques en normes IFRS et Solvabilité. Il veille aussi à la bonne application du standard sur la gestion du capital.
- **Le Comité Transformation, Organisation et People** auquel les comités RH rapportent. Les sujets d'organisation et de ressources humaines y sont présentés.
- **Le Comité Excellence Technique Non-Vie** a pour mission principale d'examiner la projection du rendement financier d'un produit, d'un canal de distribution et ce de manière consolidée, de challenger et valider les principales hypothèses de projection.
- **Le Comité Marketing et Offre** a une focalisation sur la conception des offres vie et non-vie. Ceci permet de renforcer le périmètre des décisions Comité Marketing et Offre afin de le rendre plus conforme au processus de décision du lancement et de l'évaluation des offres produit.
- **Le Comité Excellence Technique Vie** suit et valide la conception/évolution des produits Vie (Epargne, prévoyance, retraite et emprunteur) en réponse aux besoins exprimés (l'offre).

B.4 Système de Contrôle Interne

Conformément à l'article 46 de la directive Solvabilité 2 (2009/138/CE), les entreprises d'assurance doivent mettre en place un système de contrôle interne efficace. Ce système comprend au minimum :

- Des procédures administratives et comptables,
- Un cadre de contrôle interne,
- Des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise,
- Une fonction de vérification de la conformité.

B.4.1 Contrôle interne

Abeille Assurances a mis en place un système de contrôle interne efficace et adéquat, commun aux filiales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle). Ce système vise à assurer le respect total des normes et obligations externes et internes et comprend des procédures administratives, opérationnelles et comptables, un cadre de contrôle interne des activités, le suivi des risques, et un cadre de remontée d'informations fiables et complètes, nécessaires à la prise de décision.

Le Directeur du Contrôle Interne reporte au Directeur des Risques qui rapporte au Directeur Général d'Abeille Assurances, ainsi qu'à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

La Direction du Contrôle Interne assure la supervision des équipes opérationnelles en matière d'environnement de contrôle. En lien avec les Commissaires aux Comptes, la Direction du Contrôle Interne fournit aussi au Directeur Financier et aux commissaires aux comptes une assurance raisonnable quant à l'exactitude, l'exhaustivité et la pertinence des états financiers, en évaluant l'environnement de contrôle relatif à l'information financière et prudentielle.

La Direction du Contrôle Interne n'a donc aucune responsabilité opérationnelle, ce qui garantit son indépendance, assure la séparation des tâches et évite tout conflit d'intérêts potentiel.

Le Directeur Général s'assure de plus que la Direction du Contrôle Interne dispose, à tout moment, d'un accès libre et direct à toutes les activités des entités du sous-groupe Abeille Assurances et à toutes les informations pertinentes, et des ressources nécessaires. A ce titre, le Directeur des Risques est membre permanent des principaux Comités du sous-groupe Abeille Assurances.

Les activités de la Direction du Contrôle Interne sont menées conformément à la réglementation, à la législation, aux procédures et instructions du groupe Aviva Plc (jusqu'au 30 septembre, puis d'Aéma Groupe) au Standard métier 'Contrôle Interne' et à la politique locale 'Contrôle Interne'.

B.4.1.1 Objectifs

Les objectifs de la Direction du Contrôle Interne, au sein de la Direction des Risques, sont de :

- Garantir l'adéquation et l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne ;
- Prévenir le risque de perte résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Prévenir le risque d'erreurs ou d'anomalies dans les états financiers et les informations connexes résultant de processus internes inadéquats ou inopérants, de personnes ou de systèmes ;
- Contribuer au renforcement de l'environnement de contrôle à travers le dispositif de contrôle permanent consistant au challenge des contrôles opérationnels.

B.4.1.2 Activités

L'activité principale de la Direction du Contrôle Interne consiste à évaluer, surveiller et rendre compte de l'adéquation et de l'efficacité de l'environnement global de contrôle interne, y compris l'environnement de contrôle interne sur les processus d'information financière.

La Direction du Contrôle Interne est aussi responsable du pilotage du cadre et de la stratégie du contrôle interne, et de l'animation, la coordination et l'évaluation régulière du dispositif de contrôle interne de 1re ligne. A cet effet, elle s'appuie sur un réseau de correspondants chargés de veiller à la bonne efficacité du dispositif de contrôle de 1er niveau.

La Direction du Contrôle Interne met également en œuvre des contrôles de second niveau. De plus, elle est l'interlocutrice des organes exécutifs et de gouvernance, ainsi que du régulateur, sur les questions de contrôle interne.

L'évaluation systématique et permanente du dispositif de contrôle interne est définie selon les résultats et informations issus des activités suivantes :

- Évaluation du niveau de maîtrise des risques auxquels font face les activités gérées par les entités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Plan de Contrôle Permanent couvrant la maîtrise des risques opérationnels et l'évaluation des risques résiduels ;
- Dispositif sur le reporting financier qui s'assure que les états comptables, financiers et prudentiels sont exacts et produits dans les temps ;
- Coordination avec d'autres équipes 'Risques et Contrôles' de 1er niveau ; et les directions du contrôle interne des filiales non-assurantielles.

En cas de problèmes et défaillances potentiels identifiés (contrôle jugé insuffisant ou inefficace), la Direction du Contrôle interne fait des propositions de changement, d'ordre organisationnel et procéduraux visant à assurer des contrôles adéquats et efficaces. La Direction du Contrôle interne s'assure ensuite de l'adéquation et de l'efficacité des améliorations organisationnelles, dans le respect des engagements de délais pris par les responsables des processus et des contrôles.

B.4.1.3 Rôles et Responsabilités

La Direction du Contrôle interne reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet d'importance particulière identifié dans le cadre des activités de contrôle interne.

La Direction du Contrôle interne rend également compte trimestriellement au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'audit et des Comptes) conformément aux termes de référence (ou mandat) dudit Comité, de son évaluation globale de l'environnement de contrôle interne couvrant les états financiers et les risques opérationnels.

En outre, les résultats des activités de contrôle en lien avec la mise en œuvre du Plan de Contrôle Permanent sont reportés de façon mensuelle au Comité des Risques Opérationnels ; et de façon trimestrielle, au Comité d'Audit et des Risques (ex-Comité d'Audit et des Comptes).

B.4.2 Vérification de la Conformité

L'organisation de Fonction Vérification de la Conformité s'inscrit également dans le cadre de l'article 46 de la Directive Solvabilité II et de l'article 270 du Règlement Délégué qui régissent la fonction clé de la « Vérification de la Conformité ».

B.4.2.1 Organisation de la Direction de la Conformité

L'activité de vérification de la conformité est réalisée par deux départements au sein de la Direction de la Conformité :

- Protection des intérêts des clients et éthique des affaires ; et
- Sécurité financière.

B.4.2.2 Objectifs

L'objectif de la Direction de la Conformité est de prévenir les risques de non-conformité, notamment en matière :

- De sécurité financière (lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme, la fraude externe, respect des sanctions internationales) ;
- D'éthique professionnelle (lutte contre la corruption et la fraude interne) ;
- De protection des intérêts des clients (gouvernance produit, information des clients, devoir de conseil, conflits d'intérêts, réclamations...) ;

Pour ce faire, la Direction de la Conformité est en charge de définir les dispositifs sur ces différents domaines qui permettent d'agir dans le respect de la législation, de la réglementation et des instructions du Groupe Aéma.

Ces dispositifs comprennent notamment des politiques et des procédures dont le respect doit être vérifié via des contrôles.

B.4.2.3 Activités – Plan de Conformité

Afin de répondre à ses objectifs, la Direction de la Conformité met en œuvre un plan annuel de conformité visant à l'amélioration continue des dispositifs de conformité et à la maîtrise des risques. Ce plan est défini notamment sur la base :

- Des évolutions législatives et réglementaires récentes ou à venir et leur impact sur les activités du sous-groupe Abeille Assurances ;
- Des objectifs et rapports stratégiques définis par les organes de direction et/ou les instances de gouvernance ;
- Des zones de risques et défaillances potentielles identifiées lors des activités de surveillance passées;
- Des remontées d'informations (reportings) par les équipes opérationnelles ;
- Des résultats de toute activité d'inspection réglementaire ;
- Des points d'attention soulignés par les régulateurs ;
- Des instructions et points d'attention définis par la fonction conformité du groupe Aéma.

Le plan de conformité est approuvé par le Conseil d'administration de chaque entité juridique après avoir obtenu l'avis positif du comité d'audit et des risques.

La Direction de la Conformité est susceptible de proposer des adaptations de ce plan en cours d'année pour prendre en compte de nouveaux risques qu'elle aurait identifiés.

Pour permettre la définition et l'exécution du plan de conformité, la Direction de la Conformité est notamment impliquée dans :

- La coordination du processus de veille juridique et réglementaires (y compris l'évaluation des impacts liés en termes de processus opérationnels et de procédures de la compagnie) ;
- L'évaluation des nouveaux produits, services et partenariats (y compris leurs modifications significatives) en fonction des risques qu'ils présentent ;
- L'évaluation des prestataires critiques ;
- L'évaluation des différents dispositifs de gouvernance contribuant à l'efficacité du dispositif de maîtrise des risques de conformité (fournisseurs, prestataires, anti-fraude, ...)

Par ailleurs la Direction de la Conformité, sans être impliquée dans les activités :

- Conseille les équipes opérationnelles sur la mise en œuvre de dispositifs adéquats à leurs niveaux ;
- Sensibilise, informe et forme les équipes opérationnelles sur les risques de non-conformité et l'importance de leur maîtrise pour les clients, les collaborateurs et Abeille Assurances.

B.4.2.4 Rôles et responsabilités

Le Directeur de la Conformité reporte directement aux mandataires sociaux des entités juridiques, au Directeur Général d'Abeille Assurances et/ou aux membres du Conseil d'Administration, tout sujet ou événement significatif ou d'importance particulière identifié dans le cadre du plan annuel de conformité. Cela assure l'absence d'interférence fonctionnelle, ou de circonstances préjudiciables pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

Dans tous les cas, le Directeur de la Conformité reporte immédiatement au Directeur Général et/ou au Conseil d'Administration tout cas significatif de non-conformité.

Le Directeur de la Conformité établit un rapport trimestriel au Comité d'Audit et des risques sur les sujets pertinents associés aux activités réalisées par ses équipes.

B.5 Fonction Audit Interne

La Fonction Audit Interne a pour objectif d'aider le Conseil d'Administration et la Direction Générale à protéger les actifs, la réputation et la pérennité du sous-groupe Abeille Assurances et de ses filiales, en donnant une assurance indépendante et objective destinée à apporter une valeur ajoutée et à améliorer les activités du sous-groupe.

La fonction d'Audit Interne évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne ainsi que les autres éléments du système de gouvernance. Pour ce faire, l'Audit Interne évalue si la direction et la fonction de gestion des risques ont identifié et signalé de manière appropriée tous les risques importants au Conseil d'Administration et à la Direction Générale; elle apprécie si ces risques sont gérés de manière adéquate; et elle invite la Direction Générale à améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes.

L'Audit Interne est autorisé à revoir tous les domaines du sous-groupe Abeille Assurances et a un accès libre et illimité à toutes les activités, les dossiers, les biens ainsi que le personnel nécessaire pour mener à bien sa mission. Le périmètre de ses activités s'étend à toutes les entités légales du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Aviva Assurances).

Le Directeur de l'Audit Interne assiste à toutes les réunions du Comité d'Audit et des Risques, ainsi qu'à tout autre comité de la gouvernance du sous-groupe Abeille Assurances ou il juge nécessaire de participer.

Le Directeur de l'Audit Interne a aussi le droit d'assister à tout ou partie des comités exécutifs et à d'autres instances où des décisions clés sont prises, y compris au niveau des filiales du sous-groupe Abeille Assurances.

Par ailleurs, il est attendu de la Direction Générale qu'elle s'assure que l'Audit Interne soit informé dans un délai d'une semaine de tous changements importants des activités commerciales, de la structure organisationnelle, des processus opérationnels, des systèmes informatiques, des politiques et procédures de l'entreprise, ainsi que de toute défaillance significative du contrôle interne, des pertes qui en résulterait, des suspicions d'irrégularités ou de fraudes identifiées par la direction ou les auditeurs externes ou violations graves de la réglementation.

La Direction Générale doit s'assurer que l'équipe d'Investigation du sous-groupe Abeille Assurances (intégrée à l'Audit Interne) soit informée dans les deux jours ouvrables de tout soupçon ou allégation de:

- a) faute professionnelle interne et non-client; et
- b) infraction financière commise par une personne et pouvant avoir un impact financier et/ou de réputation sur le sous-groupe Abeille Assurances.

La politique d'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances décrit le cadre des travaux de l'Audit Interne, conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II, dans son article 47.

La politique se conforme à l'article L354-1 du Code des assurances et aux recommandations de l'ACPR au travers de sa notice « Solvabilité II – Système de Gouvernance » du 17 décembre 2015.

L'Audit Interne doit, en outre, se conformer aux pratiques professionnelles et orientations de l'Institute of Internal Auditors (IIA) dans la mesure où elles sont compatibles avec les exigences légales et réglementaires.

B.5.1 Les activités de l'Audit Interne

L'Audit Interne mène, de manière objective et indépendante, six activités principales :

- Evaluer et reporter aux Comités des d'Audit et des Risques et à la Direction Générale, sur l'efficacité de la conception et du fonctionnement de l'environnement de contrôle permettant d'évaluer et de gérer les risques ;

- Evaluer et reporter au Comité d'Audit et des Risques et à la Direction Générale sur l'efficacité des mesures mises en place pour remédier aux déficiences de l'environnement de contrôle et des risques hors tolérance ;
- Évaluer les événements clés de l'entreprise, tels que les acquisitions / désinvestissements et les décisions d'externalisation, afin de déterminer et d'indiquer si les risques clés sont correctement pris en compte. A la suite d'événements indésirables significatifs survenus dans l'organisation, l'Audit Interne peut également analyser a posteriori si les « enseignements tirés » sont pertinents ;
- Enquêter et signaler les cas de criminalité financière présumée, de fraude et de malversation ;
- Entreprendre des missions de conseil mandatées par la Direction Générale à condition qu'elles ne menacent pas l'indépendance de l'Audit Interne.

B.5.2 Les responsabilités de l'Audit Interne

Dans le cadre énoncé de l'activité de l'Audit Interne, le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances doit signaler tous les trimestres au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances les évolutions matérielles relatives à la gestion de la fonction Audit Interne, ainsi que :

- Lui présenter les résultats, les conclusions, les recommandations et le suivi des défaillances résultant des précédentes missions d'audit ;
- Lui remonter les cas où l'Audit Interne pense que la Direction Générale a accepté un niveau de risque résiduel qui peut s'avérer inacceptable pour le sous-groupe Abeille Assurances;
- Lui signaler les cas où l'Audit Interne pense qu'il y a eu un retard injustifié pour obtenir une réponse de la Direction Générale concernant une défaillance liée à un contrôle ou à un risque hors tolérance, qu'elle ait été remontée par l'Audit Interne ou par d'autres sources;
- Lui confirmer que les risques identifiés dans le cadre du plan d'audit sont pris en compte ;

Lui signaler les manquements de la Direction Générale à mener des actions appropriées et en temps opportun pour régler des défaillances liées à des contrôles ou des risques hors tolérance. Le cas échéant, il peut demander à la Direction Générale de présenter des plans d'action détaillés et de fournir les raisons du retard au Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances.

B.5.3 Indépendance de la Fonction Audit Interne

L'Audit Interne doit être indépendant de la Direction pour être efficace dans l'exercice de ses activités. Les dispositions visant à protéger l'indépendance de l'Audit Interne sont énoncées ci-dessous.

Nomination et rattachement

- Le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances a un double rattachement à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances, et à la Direction Générale d'Abeille Assurances. Il a un accès direct et illimité au Président du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances et à la Présidente du Comité d'Audit et des Risques d'Abeille Assurances
- Le Comité d'Audit et des Risques du sous-groupe Abeille Assurances peut :
 - o Recommander la nomination ou la révocation du Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances au Conseil d'Administration;
 - o Et participer, conjointement avec le Directeur de l'Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances à la détermination de ses objectifs et à l'évaluation de ses résultats, en consultation avec la Direction Générale d'Abeille Assurances.

Membres des équipes d'Audit Interne

- Les membres de l'équipe d'Audit Interne ne doivent avoir aucune responsabilité directe ou quelconque autorité sur les activités opérationnelles contrôlées dans le cadre de leurs missions, ni endosser de telles responsabilités pour le compte d'autres personnes.
- L'Audit Interne doit maintenir une politique de rotation de ses équipes afin de veiller au maintien de son indépendance.
- Par ailleurs, les auditeurs internes en cours de mobilité ne peuvent pas auditer les domaines d'activité dont ils étaient auparavant responsables.

L'Audit Interne fournit aux Comités d'Audit et des Risques et du sous-groupe Abeille Assurances une confirmation annuelle de son indépendance, accompagnée d'un formulaire de déclaration d'indépendance signé par tous les membres de l'équipe d'Audit Interne d'Abeille Assurances.

Communication avec les autorités de contrôle

La responsabilité première de la communication régulière des évolutions significatives affectant les activités du sous-groupe Abeille Assurances aux autorités de contrôle (autres que les questions relatives à l'évolution de la fonction Audit Interne du sous-groupe Abeille Assurances) incombe aux membres concernés du Conseil d'Administration d'Abeille Assurances.

En cas de circonstances exceptionnelles ayant un impact significatif sur les activités d'Abeille Assurances, le Directeur de l'Audit Interne France peut être amené à informer directement les autorités de contrôle.

B.6 Fonction Actuarielle

La Fonction Actuarielle a été créée en Septembre 2015 au sein du sous-groupe Abeille Assurances. Elle couvre l'ensemble des activités d'assurances vie et non-vie et est organisée autour de trois pôles :

- Fonction Actuarielle Vie
- Fonction Actuarielle Non-Vie
- Risque financier et calibrage financier
- Gouvernance du modèle interne (en cours de revue suite à la sortie du modèle interne)

A fin décembre 2021 et en accomplissement de son plan de recrutement, la Fonction Actuarielle était composée de 14 ETP (dont FA Non-Vie composée de 4 ETP, FA Vie composée de 4 ETP, FA Finance composée de 4 ETP, gouvernance du modèle avec 1 ETP)

Le responsable de la fonction clé Fonction Actuarielle est rattaché depuis le 1er décembre 2017 au Directeur Général Délégué et Directeur des Risques d'Abeille Assurances. Il est à noter que cette gouvernance était en place avant l'entrée d'Abeille Assurances dans le groupe Aéma.

L'article 48 de la Directive 2009/138 Solvabilité II définit le champ d'application de la Fonction Actuarielle qui a à sa charge de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques ;
- Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques ;
- Apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
- Comparer les meilleures estimations aux observations empiriques ;
- Informer l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- Superviser le calcul des provisions techniques ;
- Emettre un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- Contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques.

Ces missions concernent toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances, parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle.

La synthèse de l'ensemble de ses travaux est retranscrite dans le rapport actuariel. Ce rapport est produit au moins une fois par an, validé par l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (*Administrative Management or Supervisory Body, AMSB*) c'est-à-dire par les Conseils d'Administration. Il est tenu à disposition de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Le contenu du rapport est défini à l'article 272 du Règlement Délégué : « il rend compte de tous les travaux conduits par la Fonction Actuarielle et de leurs résultats, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations pour y remédier ».

La Fonction Actuarielle est, par ailleurs, régie par une charte actuarielle, déclinaison de la charte actuarielle du Groupe Aviva. En plus des exigences réglementaires, cette charte définissait un périmètre supplémentaire lié à la gestion du modèle interne et lui attribuait la responsabilité de la méthodologie, du calibrage des facteurs de risques et de la gestion de la documentation du modèle interne.

B.7 Sous-traitance

B.7.1 La politique de sous-traitance

B.7.1.1 La démarche d'externalisation

La démarche d'externalisation est encadrée par la politique et la stratégie d'externalisation d'Abeille Assurances et se déroule en plusieurs étapes :

- Le recensement des projets potentiels en lien avec la la stratégie d'Abeille Assuarnces et de ses filiales.
- La revue des projets stratégiques par le Comité de la Direction Générale
- L'analyse de la rentabilité (business case) et arbitrages éventuels
- La consultation avec les institutions représentatives du personnel pour les projets éligibles ;
- Le lancement du projet et rédaction du cahier des charges
- La rédaction et le lancement de l'appel d'offre
- L'analyse des risques par le « comité expert » avant contractualisation
- La contractualisation avec le fournisseur
- La gouvernance relative aux externalisation critiques ou importantes :
- Conformément à la directive Solvabilité II, les conditions clés des accords relatifs à des activités externalisées critiques sont présentées préalablement au Conseil d'Administration ou à un organe délégué.
- La compagnie notifie à l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution son intention d'externaliser les activités jugées critiques ou importantes 6 semaines avant le début de l'accord (au sens de l'article R354-7 du Code des Assurances).

B.7.1.2 L'appétence à l'externalisation

Les entités du sous-groupe Abeille Assurances (parmi lesquelles Abeille Retraite Professionnelle) n'ont pas vocation à externaliser à date leurs activités, à moins d'être confrontées à un manque d'expertise en interne ou que des avantages économiques soient anticipés par cette externalisation, qui ne pourraient être obtenus en interne. L'externalisation des activités et le recours à des prestataires peuvent être pris en considération pour:

- Accélérer ou faciliter la réalisation des objectifs stratégiques ;
- Devancer le marché sur l'accès aux nouvelles technologies et à des compétences clés ;
- Répondre à court, moyen et long terme à des écarts de compétences avec le marché ;
- Bénéficier d'un avantage compétitif ;
- Accroître la flexibilité du modèle opérationnel ;
- Réduire les coûts, tout en conservant le contrôle des opérations externalisées ;
- Réduire de manière significative notre profil de risque ;
- Renforcer la relation avec des tiers clés (clients, intermédiaires ou agents) ;
- Générer une croissance rentable des activités.

A l'inverse, les entités du sous-groupe Abeille Assurances n'ont pas d'appétence à externaliser :

- L'intégralité de l'activité de la relation client. Une partie de cette activité pourra être externalisée lorsque cette opération sera jugée bénéfique (notamment lorsque les plages horaires internes ne sont pas adaptées aux besoins des clients) ;
- L'intégralité du processus de tarification et des provisions de sinistres pour leurs produits clés ;
- Le processus de gouvernance, et les fonctions de gestion des risques et de vérification de la Conformité ;
- Les fonctions ou activités qui généreraient un risque inacceptable en matière de satisfaction client, conformité avec la réglementation ou de coûts des opérations.

Toute activité / fonction externalisée doit rester conforme à l'image de marque d'Abeille Assurances et à ses valeurs, et Abeille Assurances ne doit en aucun cas déléguer sa responsabilité en matière de satisfaction client, de conformité avec la réglementation ou de gestion des coûts.

Dans tous les cas, Abeilles assuarnces doit veiller à maintenir une gouvernance, une activité de contrôle et une supervision de ses activités externalisées proportionnelles à son appétit aux risques et conformes aux exigences réglementaires.

B.7.2 Détails sur les prestataires de services

B.7.2.1 La sélection du prestataire

Dans le cadre de la sélection du prestataire, un cahier des charges détaillant une description de la prestation est rédigé par le prescripteur métier qui sera communiquée à la Direction Achats à destination des éventuels fournisseurs sollicités.

En parallèle une analyse interne des risques est réalisée en amont de la contractualisation afin d'identifier les risques majeurs et les moyens de traitement de ces risques. Un comité constitué des différentes fonctions de gestion des risques au sein de la compagnie et de la fonction Achats est chargé de réaliser cette analyse. Cette analyse permettant de définir les éléments complémentaires à fournir par les fournisseurs afin de déterminer

- Leur capacité à assumer la prestation de manière fiable et dans les temps ;
- La maturité de leur processus de sécurité physique et informatique de leurs installations ;
- La gestion de la confidentialité des données et de la continuité d'activité ;

Le prestataire doit préciser dans sa réponse les moyens techniques et les processus qui lui permettront de satisfaire la prestation.

Dans le cadre de l'appel d'offre, des auditions des prestataires ainsi que d'éventuelles visites sur site sont réalisées par les différentes parties prenantes (métier, acheteurs, chargé de projet...) pour évaluer la capacité du fournisseur à assurer la prestation. Par ailleurs, une note sur la santé financière du prestataire est réalisée pour le dossier de sélection.

Ces différents critères seront notés et reportés sur une grille de dépouillement qui permettra de déterminer le choix du prestataire.

B.7.2.2 La rédaction du contrat

La Direction Juridique a défini une matrice de contrat cadre disposant d'une liste exhaustive de clauses contractuelles qui formalise légalement l'engagement du prestataire sur un certain nombre de domaines dont les obligations contractuelles relatives à la sous-traitance d'activités ou fonctions critiques et importantes :

- Les devoirs et responsabilités des deux parties
- L'engagement du prestataire de se conformer aux exigences réglementaires
- La continuité d'activité ;
- Le droit d'audit et la collaboration avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ;
- La réversibilité ;
- Le suivi de la performance ;
- La gestion des données confidentielles ;
- Les clauses de responsabilité.

A ce contrat cadre s'ajoutent également la ratification par le prestataire d'un code de déontologie ainsi que certaines annexes (engagement de niveau de service, plan qualité, plan de continuité d'activité...).

B.7.2.3 Processus lors de la prestation

Abeille Assurances s'est dotée d'un certain nombre d'outils permettant de contrôler la capacité de ses prestataires à satisfaire leurs engagements :

- Le suivi et le contrôle du dépôt des documents réglementaires de nos prestataires, réalisé par Provigis (immatriculation et attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF) ;
- Le suivi de la santé financière à travers les alertes et les rapports transmis par Altares ou Credit Safe;
- Le pilotage de la performance à travers des comités de pilotage réguliers ;
- Une évaluation de la maturité du dispositif de sécurité informatique, physique et de continuité d'activité à travers un programme d'audit annuel selon son appétit au risque ;
- Des visites sur site menées par les équipes métiers pour vérifier les conditions de réalisation de la prestation ;
- Un suivi des activités externalisées critiques conformément à la politique d'Externalisation d'Abeille Assurances.
- Une Gestion des risques au travers du standard Groupe (Procurement & Outsourcing)
- Un outil de pilotage dédié : Ariba

B.7.2.4 Le Groupement d'Intérêt Economique Abeille Assurances

Le Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Abeille Assurances, contrôlé à 100% par le Groupe Aéma, fournit pour le compte de l'entité juridique Abeille Retraite Professionnelle un certain nombre de services relatifs à des fonctions supports et notamment les fonctions clés, en conformité avec les exigences de compétences et d'honorabilité « Fit & Proper ».

De même, la société Abeille Vie, contrôlée à 100% par le groupe Abeille Assurances, est également un prestataire de service, par l'intermédiaire d'un groupement de fait auquel appartient Abeille Retraite Professionnelle.

Ces entités ont pour caractéristique d'avoir une gouvernance commune garantissant un dispositif de gestion des risques opérationnels, de continuité d'activité et de contrôle interne totalement intégré.

B.7.3 Les responsables des fonctions clés sous-traitées

Aucune fonction clé n'a fait l'objet d'externalisation hors du sous-groupe Abeille Assurances en 2021.

Section C

Profil de risque

C.1	RISQUE DE SOUSCRIPTION.....	51
C.2	RISQUE DE MARCHÉ	54
C.3	RISQUE DE CRÉDIT	56
C.4	RISQUE DE LIQUIDITÉ	58
C.5	RISQUE OPÉRATIONNEL	60

C. Profil de risque

C.1 Risque de souscription

C.1.1 Exposition

Le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle comprend uniquement des engagements de retraite professionnelle, soit, dans le contexte de l'assurance française, un périmètre essentiellement constitué par les contrats Madelin, les articles 39, 82 et 83, et les IFC (hors médaille du travail).

Les types de contrats et les garanties proposées par Abeille Retraite Professionnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Type de contrat	Garanties	Encours en Millions d'Euros
Retraite en Euro	Garantie de taux Garantie en Capital Promesse de rendement compétitif	1 319,1
Retraite en Unités de Compte (UC)	Garanties Planchers	1 691,1
Rentes	Rentes viagères	1 679,6

Tableau 15 – ARP - Encours par type de contrat et de garanties au 31/12/2021

C.1.1.1 Identification des risques

Les risques de souscription inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description du risque
Rachat	Hausse du taux de rachat	Le risque de rachat est le risque associé à une variation du niveau ou de la volatilité du taux de rachat. En effet, une hausse du taux de rachat peut engendrer un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant été rachetés. En cas de rachat massif, ARP est exposé au risque de perte lié à des cessions d'actifs en moins-values latentes.
	Baisse du taux de rachat	
	Rachat massif	
Longévité		Le risque de longévité est le risque de payer une rente sur une durée plus importante qu'évaluée initialement en raison d'une durée de vie moyenne plus élevée de son portefeuille d'assurés.
Mortalité		Le risque de mortalité est un risque de perte sur les contrats Epargne lié à un manque à gagner sur les produits financiers et chargements prélevés sur les contrats ayant subi un sinistre.
Frais		Le risque de frais est le risque que les dépenses réelles de fonctionnement (frais de personnels, infrastructure) soient plus élevées que le niveau estimé au préalable.
Catastrophe Vie		Le risque de catastrophe vie correspond à la perte en fonds propres résultante d'une hausse soudaine et absolue de 0,15% du taux de mortalité.
Autres risques d'assurance vie	Fiscalité	Le risque de fiscalité correspond au risque de changement dans la réglementation fiscale.
	Erosion de marge	Le risque d'une diminution de marge (peut être considéré comme une conséquence des autres risques de souscription)
	Sortie en rente	Le risque correspondant à l'option « sortie en rente » proposée par certains contrats.

Tableau 16 – ARP - Risques de souscription inhérents au 31/12/2021

C.1.1.2 Autres risques quantifiables

Certains risques quantifiables sont jugés moins importants, soit du fait du faible volume de contrats concernés, soit à la suite d'analyses quantitatives et qualitatives permettant de justifier cette approche.

Ces autres risques, inhérents à Abeille Retraite Professionnelle au 31/12/2021 sont :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Explication
Concentration		La matérialité du risque de concentration est faible pour ARP Pour plus de détails, se référer au paragraphe C.1.2.
Pandémie	Morbidité pandémique	
Autres risques d'assurance vie	Erosion de marge	Ce risque est une conséquence des autres risques de souscription (rachats, frais, mortalité).
	Morbidité/maladies graves	Risque de faible matérialité pour ARP.
Fiscalité		Le risque de changements dans la réglementation fiscale n'est pas considéré, car les indicateurs économiques en date de clôture sont évalués dans l'environnement actuel, c'est-à-dire selon la réglementation en vigueur.

Tableau 17 – ARP - Risques de souscription non modélisés au 31/12/2021

C.1.2 Risque de concentration

Le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle est uniquement composé de contrats de retraite, et par conséquent, l'entité voit ses risques concentrés sur les risques inhérents à ce type de portefeuille.

Pendant, la matérialité de ce risque de concentration est faible. ARP considère que cette concentration identifiée est entièrement captée dans les risques de frais et le risque de rachats, qui sont les principaux risques auxquels l'entité est exposée en matière de souscription.

C.1.3 Atténuation des risques

Abeille Retraite Professionnelle n'a pas développé de dispositif particulier d'atténuation de son risque de souscription, du fait de la composition de son portefeuille de contrats, telle qu'évoquée précédemment.

En particulier, Abeille Retraite Professionnelle ne fait appel, en date du présent rapport, à aucun mécanisme de réassurance.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Exposition

C.2.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

Abeille Retraite Professionnelle est exposée aux risques financiers à travers son portefeuille d'actifs et ses engagements de taux au passif. Le risque de marché correspond donc au risque que les investissements réalisés soient insuffisants pour faire face à ses engagements et aux attentes des assurés en termes de rendement (promesse de rendement compétitif).

Les risques de marché quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont :

Catégorie de risque	Description
Action	Le risque d'action est le risque de perte liée à une variation du niveau et de la volatilité du cours des actions.
Immobilier	Le risque d'immobilier est le risque lié à une fluctuation de valeur de marché des biens immobiliers détenus. Il s'agit d'un risque majeur en raison du caractère illiquide de ce type d'investissement en cas de crise économique.
Taux d'intérêt	Le risque de taux est le risque qu'une fluctuation de la courbe des taux nominale crée un désadossement entre l'actif et le passif conduisant à terme à des pertes financières
Spread	Le risque de spread est le risque de perte financière liée à une hausse du niveau du risque crédit. Ce risque de spread peut se matérialiser par une migration de rating, un défaut ou simplement par un changement du niveau du risque credit.
Change	Le risque de change correspond au risque de perte financière liée à une fluctuation du taux de change entre l'Euro et la monnaie d'un investissement présent dans notre portefeuille.
Concentration	Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour ARP.

Tableau 18 – ARP - Risques de marché inhérents au 31/12/2021

C.2.2 Risque de concentration

Les actifs détenus dans le portefeuille d'Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion entre la société et Abeille Asset Management, qui s'engage à respecter les limites d'investissement imposées par Abeille Retraite Professionnelle et à porter à sa connaissance les dépassements éventuels.

Le respect des limites ainsi que la mise à jour du mandat de gestion avec Abeille Asset Management sont suivis par la Direction des Investissements pour tous les portefeuilles d'Abeille Assurances, dont ceux de l'entité Abeille Retraite Professionnelle.

C.2.3 Atténuation des risques

Les méthodes d'atténuation des risques présentées ci-dessous sont appliquées de manière transverse sur tous les portefeuilles (impacts mesurés au niveau d'Abeille Assurances) :

Méthode	Description	Impacts au niveau d'Abeille Assurances
Réduction du gap de duration sur l'actif	Abeille Assurances a effectué des achats à terme sur des obligations souveraines (OAT et autres obligations souveraines). Cela permet de réduire le risque de réinvestissement sur certaines échéances dans le futur et d'allonger la duration de l'actif (et donc toute chose égale par ailleurs de réduire le « gap » de duration).	Diminution du risque de ne pas satisfaire les exigences provenant du passif.

Tableau 19 – ARP - Méthodes d'atténuation du risque de marché au 31/12/2021

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Exposition

C.3.1.1 Quantification des risques et définition de la matérialité par entité

Abeille Retraite Professionnelle est exposée au risque de crédit lié à la détention d'actifs tels que des comptes de dépôts ou des créances. Le risque de crédit correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de satisfaire son engagement. Les contreparties peuvent être des émetteurs, des banques, ou d'autres entités du Groupe.

Les risques de crédit quantifiables et inhérents à Abeille Retraite Professionnelle sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Catégorie de risque	Sous-catégorie de risque	Description
Risque de crédit - obligations	Défaut d'obligations	Le risque de crédit sur obligations est associé à la baisse de valeur des obligations détenues dans le portefeuille en raison : <ul style="list-style-type: none"> - D'un risque de défaut de paiement des coupons et/ou du nominal ; - D'un déclassement d'une obligation ; - D'une évolution défavorable du spread.
	Déclassement d'obligations	
	Spread d'obligations	
Réinvestissement	Réinvestissement	Ce risque est lié au risque de perte due à un réinvestissement du revenu à un taux de rendement inférieur au taux espéré.
Concentration de contreparties	Concentration de contreparties	Ce risque est associé au risque de perte due à une concentration excessive de contreparties dans certains secteurs ou zones géographiques.
Défaut de contrepartie en interne	Défaut de contrepartie en interne	Ce risque est lié au risque de défaut ou de dégradation de notation d'un réassureur, et au risque de perte lié à un changement de conditions de traités. Le réassureur considéré dans ce risque est une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.
Autre défaut de contrepartie (hors obligation)	Trésorerie	Ce risque correspond au risque qu'une contrepartie soit dans l'incapacité de rembourser ses dettes. Le risque de défaut d'une obligation est exclu de cette catégorie de risque puisqu'il est pris en compte dans le risque de crédit sur obligations.
	Débiteurs	
	Crédits aux courtiers	
Crédit Interne	Prêts, intérêts et remboursement	Ce risque correspond au risque de perte liée à un événement de défaut d'une contrepartie dans le cadre d'un crédit octroyé à une autre entité du sous-groupe Abeille Assurances.
	Dégradation de notation	Ce risque est associé au risque d'une dégradation de notation d'une entité du sous-groupe Abeille Assurances, impliquant un impact sur la solvabilité de l'entité et/ou sa facilité d'accès aux autres sources de financement.
	Collatéral	Le risque de collatéral est associé au risque que les garanties mises en place pour des prêts intra-groupe soit insuffisantes pour compenser le défaut.

Tableau 20 – ARP - Risques de crédit inhérents au 31/12/2021

C.3.2 Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque que le portefeuille d'investissements soit insuffisamment diversifié et que le défaut d'une contrepartie entraîne des pertes significatives pour Abeille Retraite Professionnelle.

Ce risque est suivi principalement par la Direction des Investissements pour chaque entité d'Abeille Assurances. Les investissements et désinvestissements réalisés par Abeille Retraite Professionnelle font l'objet d'un mandat de gestion avec Abeille Asset Management, qui s'engage à respecter les limites strictes imposées par la société. Les éventuels dépassements de limites et de dégradation de notation d'émetteur sont analysés en réunion de suivi des risques de crédit et de liquidité, et peuvent, le cas échéant, être soumis à l'ALCo pour décision finale.

Les principaux types de limites définis dans le cadre du mandat de gestion sont :

- Limites d'exposition brute par émetteur ;
- Limites de détention de la dette totale d'un émetteur ;
- Limites de risque actionnaire.

C.3.3 Atténuation des risques

C.3.3.1 Politique de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit d'Abeille Retraite Professionnelle intègre des limites définies dans le mandat de gestion avec Abeille Asset Management. Les limites sont présentées dans la section C.3.2.

Une réunion de suivi du risque de crédit et de liquidité se tient mensuellement entre Abeille Asset Management, la Direction des Investissements, la Direction des Risques et la Comptabilité des Valeurs mobilières. Ce comité permet de suivre le respect des limites d'investissements définies et, le cas échéant, de définir des plans d'action en cas de dépassement.

Le mandat avec Abeille Asset Management est mis à jour annuellement. Les principales décisions d'investissement font l'objet de dossiers de décision communiqués dans le cadre de l'ALCo France commun aux différentes entités du sous-groupe Abeille Assurances (dont Abeille Retraite Professionnelle).

C.3.3.2 Opérations en cas de dépassement des limites d'exposition

Le respect des limites d'exposition imposées permet de réduire les impacts du risque de crédit. Les dépassements de limites peuvent conduire la Direction des Investissements à réaliser des opérations pour réduire le niveau d'exposition sur l'émetteur identifié.

C.4 Risque de liquidité

C.4.1 Exposition

C.4.1.1 Niveau d'exposition à court terme

Le risque de liquidité à court terme est géré de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, centralisée pour toutes les entités du sous-groupe Abeille Assurances. Le service Trésorerie Groupe, au sein de la Direction des Investissements assure au quotidien la disponibilité des liquidités pour faire face aux dépenses courantes (frais généraux, impôts et taxes), aux charges correspondant aux sorties de passif, et aux investissements à l'actif, sur la base d'éléments prévisionnels communiqués par différents départements.

Les placements de trésorerie à court terme font l'objet d'un mandat de gestion confié à Abeille Asset Management, qui gère et commercialise différents compartiments d'OPC supports d'investissements monétaires (notamment principalement AI Monétaire, ISR). Abeille Assurances dispose d'environ 1,8 milliards d'actifs monétaires liquides répartis sur l'ensemble des portefeuilles d'investissements.

Les excédents de trésorerie sont investis au jour le jour en OPC monétaire par Abeille Asset Management, sur la base des ordres communiqués par la Trésorerie. De même, en cas de besoin de trésorerie, Abeille Asset Management procède aux désinvestissements pour couvrir les positions de trésorerie débitrices.

C.4.1.2 Niveaux d'exposition à moyen terme : méthodologie de calcul des indicateurs et analyse des ratios de liquidité

C.4.1.2.1 Principe

Le suivi du risque de liquidité à moyen terme s'effectue au travers de l'analyse du ratio de liquidité, calculé au niveau des principaux portefeuilles d'actifs. L'objectif est de s'assurer chaque trimestre, que le niveau de liquidité disponible sur les différents portefeuilles est suffisant pour faire face aux échéances de la Compagnie sur 24 mois glissants, en situation de stress au niveau de l'actif (scenario de crise financière équivalent à 2008) et du passif (scenario de transferts / rachats de 23% des polices Retraite en 6 mois).

C.4.1.2.2 Méthodologie de calcul

Le ratio de liquidité est calculé par la Direction des Investissements chaque trimestre sur la base des flux de trésorerie prévisionnels des vingt-quatre prochains mois, et analysé comme suit :

- Le ratio LCR à moyen / court terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 1 mois sur les 24 prochains mois, dans une situation de crise extrême ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.
- Le ratio LCR à moyen / long terme doit permettre de s'assurer que les ressources sont suffisantes pour couvrir les besoins de liquidité à 6 mois sur 24 mois glissants, dans une situation de crise ayant une probabilité de survenance de 1 sur 200 ans.

Les résultats du calcul du LCR sont analysés au niveau de chaque portefeuille d'investissement et utilisés dans le cadre du suivi de l'appétit au risque d'Abeille Assurances. Le ratio de liquidité doit être supérieur à 1 afin de s'assurer que les encaissements sont suffisants et permettent de couvrir les besoins de trésorerie à moyen terme.

La définition des actifs liquides dépend de l'horizon de temps considéré, et du niveau de plus ou moins-value des actifs liquides. Ainsi, les actifs disponibles à court terme (1 mois) sont constitués des dépôts bancaires,

des OPC Monétaires et des Obligations d'Etat (essentiellement OAT), tandis que les actifs liquides à long terme (6 mois) incluent également les Actions cotées et Obligations d'Entreprises (Corporate « Investment Grade » notées BBB ou mieux par les agences de notation).

C.4.1.3 Exposition à long terme

La gestion du risque de liquidité à long terme s'effectue au travers des études ALM (analyse à moyen et long terme des éléments de passif pour ajuster l'actif en termes de rendement, risque et de duration).

Le résultat des études ALM annuelles permet d'optimiser l'allocation des différents actifs composant le portefeuille, et notamment de calibrer la taille de la poche de liquidité (dépôts ou OPC monétaires) nécessaire pour faire face aux sorties de passif.

C.4.2 Risque de concentration

Le risque de concentration pour le risque de liquidité correspond au risque de concentration des émetteurs pour le risque crédit, détaillé dans la section C.2.2.

C.4.3 Atténuation de risque

C.4.3.1 Suivi quotidien du niveau de liquidité et plan de réaction

Le risque de liquidité à court terme est suivi de manière quotidienne au travers de la gestion de trésorerie, donnant lieu chaque jour à des ordres d'investissements et désinvestissement sur les différents portefeuilles d'actifs, afin de faire face aux diverses échéances (clients, apporteurs, fournisseurs, salariés, contreparties financières, administration fiscale, etc.).

Lorsque les niveaux de liquidités immédiatement disponibles sur le marché monétaire passent en deçà des seuils définis dans le cadre des mandats de gestion avec Abeille Asset Management, ou en cas de besoin exceptionnels, la Trésorerie alerte les équipes en charge du suivi de portefeuilles afin que les gérants procèdent à des cessions d'actifs en fonction des besoins de trésorerie.

A moyen terme, le suivi trimestriel du ratio de liquidité (LCR) permet de réaliser les ajustements nécessaires en termes d'allocation d'actifs, afin de faire face aux besoins de trésorerie des différentes entités.

En cas de dépassement des seuils d'appétit au risque de liquidité approuvés par le Comité des Risques d'Abeille Assurances (BRC), les problématiques de liquidité et l'analyse des niveaux de LCR feront l'objet de discussions en ALCO et au BRC, afin d'analyser les raisons du dépassement et définir les actions pour restaurer la liquidité dans les seuils acceptables.

C.4.3.2 Convention sur le Cash pooling

Une convention de trésorerie a été signée entre la holding Abeille Assurances et ses filiales (au nombre desquelles Abeille Retraite Professionnelle) pour réaliser des opérations de cash pooling, permettant de regrouper les excédents de trésorerie et les besoins des différentes entités au sein d'un même groupe.

Pour Abeille Assurances, l'objectif est d'optimiser la gestion des différents comptes en limitant le nombre de virements et d'ordres d'investissement / désinvestissement sur le marché monétaire, la gestion de la trésorerie étant réalisée de manière centralisée au niveau du sous-groupe Abeille Assurances.

Il existe deux types d'application du cash pooling, encadrée par les conventions signées entre les différentes entités du Groupe, donnant lieu chacune au paiement d'intérêts à la société prêteuse :

- Cash pooling notionnel : la banque considère que tous les comptes (définis sur une liste fermée en amont) forment un seul ensemble et elle calcule les intérêts sur ce solde fusionné. Elle débite ou crédite les intérêts sur le compte de la société centralisatrice (Abeille Assurances). La fusion de comptes n'est qu'une centralisation temporaire ou notionnelle et ne sert que de base de calcul, chaque société conservant la propriété et la gestion de ses fonds, dans la limite de seuils définis par Abeille Assurances ;

Cash pooling physique : au-delà d'un certain seuil (variable suivant les filiales), la Trésorerie Groupe effectue des virements entre les comptes des filiales et le compte pivot de la société centralisatrice (Abeille Assurances). Les comptes de filiales sont donc régulièrement nivelés, via le transfert effectif des fonds. Les opérations de centralisation intra-groupe sont matérialisées via des écritures de compte courant avec Abeille Assurances, généralement en fin de trimestre.

C.5 Risque opérationnel

Le risque opérationnel auquel Abeille Retraite Professionnelle est exposée est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, des membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défectueux, ou d'événements extérieurs ».

Le cadre de gestion du risque opérationnel est défini dans une politique de gestion documentée (Risk Management Framework Policy - RMF Policy).

Ce cadre intègre plusieurs contrôles obligatoires des « Business standards », recensant les principaux contrôles clés, détaillés ci-dessous :

- Standard Procurement & Outsourcing liée à la gestion des relations avec les fournisseurs et prestataires;
- Standard People contenant des exigences en matière de gestion des ressources humaines ;
- Standard Legal and Company Secretarial portant sur les obligations juridiques et qui permet de limiter les risques liés à l'exécution des conditions générales des contrats ;
- Standard Customer Experience portant sur la protection des clients ;
- Standard Health & Safety portant sur la protection des salariés et des bâtiments (obligations de sécurité réglementaires) ;
- Etc.

Au total le Groupe a mis en place 52 standards métiers applicables aux fonctions, activités et entités. Ce cadre de gestion des risques au niveau opérationnel permet au management de piloter l'activité. Ainsi un processus de revue et de certification des standards est mis en oeuvre tous les six mois.

Pour plus d'informations sur la RMF Policy, se référer à la partie B.3.1.1.

Section D

Valorisation à des fins de solvabilité

D.1	ACTIFS	63
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	67
D.3	AUTRES PASSIFS	68
D.4	METHODE DE VALORISATION ALTERNATIVE	69

D. Valorisation à des fins de solvabilité

Le bilan comptable d'ARP, sur lequel s'appuie la détermination des fonds propres prudentiels, dans le cadre réglementaire applicable aux entités de type FRPS, s'établit comme suit :

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Ecarts d'acquisition	-	-
Frais d'acquisition reportés	-	-
Actifs incorporels	-	-
Immobilisations corporelles pour usage propre	-	-
Immobilier (autre que pour usage propre)	250,9	250,9
Actions	-	-
Obligations	2 792,5	2 484,7
Fonds d'investissement	678,2	720,6
Produits dérivés	-	-
Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie	21,7	-
Placements en représentation de contrats en UC ou indexés	2 896,6	2 062,1
Autres prêts	-	-
Provisions techniques cédées	-	-
Dépôts auprès des cédantes	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance	4,1	13,4
Autres créances	19,5	25,2
Trésorerie et équivalent trésorerie	12,5	10,1
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	70,3	62,4
Total de l'actif	6 764,5	5 629,4
Provisions techniques hors UC	3 426,4	3 240,8
Provisions techniques UC	2 916,8	2 078,3
Provisions autres que les provisions techniques	0,1	0,1
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Produits dérivés	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	7,0	9,5
Dettes financières autres que celles envers les éta. de crédit	0,6	100,2
Dettes nées d'opérations d'assurance	40,6	26,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	60,1	36,3
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	29,2	24,7
Total du passif	6 480,8	5 515,9
Actif net	283,7	113,5

Tableau 21 – ARP - Bilan comptable au 31/12/2021

D.1 Actifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les principaux postes de l'actif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.1.1 Ecarts d'acquisition

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Ecarts d'acquisition	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 22 – ARP - Ecarts d'acquisition au 31/12/2021

Les éventuels écarts d'acquisition figurant dans les états financiers comptables ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2021, comme à fin 2020, de tels écarts d'acquisition au bilan comptable d'ARP.

D.1.2 Frais d'acquisition reportés

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Frais d'acquisition reportés	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 23 – ARP - Frais d'acquisition au 31/12/2021

Les éventuels frais d'acquisition reportés figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2021, comme à fin 2020, de frais d'acquisition reportés au bilan comptable d'ARP.

D.1.3 Actifs incorporels

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Actifs incorporels	-	-	-
Total	-	-	-

Tableau 24 – ARP - Actifs incorporels 31/12/2021

Les éventuels actifs incorporels figurant dans les états financiers ne sont pas reconnus comme des actifs. Leur valeur est systématiquement ramenée à zéro en valorisation à des fins de solvabilité.

Il n'existe pas à fin 2021, comme à fin 2020, d'actifs incorporels au bilan comptable d'ARP.

D.1.4 Immobilier

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020	Variation
Immobilier	269,1	250,9	18,2
Total	269,1	250,9	18,2

Tableau 25 – ARP - Actifs immobiliers au 31/12/2021

Au 31 décembre 2021, un montant total de 269,1 M€ est inscrit au bilan comptable d'ARP, correspondant au total de la valeur nette comptable de parts de sociétés immobilières, tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Immeubles détenus en direct	-	-	-	-
Parts de sociétés immobilières	301,1	(32,0)	269,1	281,7
Total	301,1	(32,0)	269,1	281,7

Tableau 26 – ARP – VNC des immeubles de placement et parts de sociétés immobilières au 31/12/2021

A fin 2021, comme à fin 2020, ARP ne détient aucun immeuble en direct.

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée, pour les parts de SCPI, par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

Pour les parts des autres sociétés immobilières assimilées à des FIA, la valeur de réalisation est déterminée sur base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué dans le cas contraire.

D.1.5 Obligations

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Ecart
Obligations souveraines	1 547,5	1 362,3	185,2
Obligations d'entreprise	1 035,4	953,2	82,2
Obligations structures	209,5	169,2	40,3
Titres garantis	-	-	-
Total	2 792,5	2 484,7	307,8

Tableau 27 – ARP - Obligations au bilan comptable au 31/12/2021

Au 31 décembre 2021, un montant total de 2 792,5 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'ARP au titre des obligations. Ce chiffre correspond à la valeur nette comptable des obligations, hors impact de la surcote / décote obligataire, et hors intérêts courus, figurant au bilan comptable en comptes de régularisation.

Le tableau ci-après présente le détail de ce chiffre, ainsi que les valeurs nettes comptables et valeurs de réalisation correspondantes :

Au 31/12/2021 En millions d'euros	Valeur nette comptable hors surcote/décote	Correction de valeur surcote/décote	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation (hors intérêts courus)	Intérêts courus	Valeur de réalisation (yc intérêts courus)
Obligations souveraines	1 547,5	(6,4)	1 541,1	1 723,4	17,3	1 740,7
Obligations d'entreprise	1 035,4	(4,9)	1 030,5	1 131,2	13,3	1 144,5
Obligations structurées	209,5	0,0	209,5	209,5	1,5	211,0
Titres garantis	-	-	-	-	-	-
Total	2 792,5	(11,4)	2 781,1	3 064,2	32,0	3 096,2

Tableau 28 – ARP - Détail VNC et valeur de réalisation des obligations au 31/12/2021

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès des contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés, ou dont le cours coté n'est pas disponible auprès des contributeurs, les valeurs sont obtenues auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

D.1.6 Fonds d'investissement

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Parts d'OPCVM	678,2	720,6	(42,4)
Total	678,2	720,6	(42,4)

Tableau 29 – ARP - Fonds d'investissement au bilan comptable au 31/12/2021

Au 31 décembre 2020, un montant total de 720,6 M€ est inscrit dans la rubrique « Placements » du bilan comptable d'ARP au titre des fonds d'investissement, correspondant au total de la valeur nette comptable des seules parts d'OPCVM :

Au 31/12/2020 En millions d'euros	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette	Valeur de réalisation
Parts d'OPCVM	720,6	-	720,6	832,0
Total	720,6	-	720,6	832,0

Tableau 30 – ARP - Détail de la VNC des fonds des parts d'OPCVM au 31/12/2021

La valeur de réalisation, non reconnue dans le bilan comptable, est déterminée par référence au prix d'exécution le plus récent connu en date de clôture.

D.1.7 Placements en représentation de contrats en Unités de Compte (UC)

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Placements en représentation de contrats en UC	2 062,1	1 789,0	273,1
Total	2 062,1	1 789,0	273,1

Tableau 31 – ARP - Placements en représentation de contrats en UC au bilan comptable au 31/12/2021

Les placements en représentation de contrats en UC sont valorisés à leur valeur de réalisation en date de clôture.

D.1.8 Trésorerie et équivalents trésorerie

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Trésorerie et équivalents trésorerie	12,5	10,1	2,5
Total	12,5	10,1	2,5

Tableau 32 – ARP - Trésorerie et équivalents trésorerie au bilan comptable au 31/12/2021

Cette rubrique correspond à des liquidités (principalement les soldes des comptes courants bancaires), dont la valeur dans les états financiers comptables est la valeur faciale en date de clôture.

D.1.9 Autres postes d'actif

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	4,1	13,4	(9,3)
Autres créances (hors assurance)	19,5	25,2	(5,7)
Autres actifs non mentionnés par ailleurs	70,3	62,4	7,9
Total	93,9	101,0	(7,1)

Tableau 33 – ARP - Autres postes d'actif au bilan comptable au 31/12/2021

Ces rubriques correspondent à des postes d'actif circulant.

D.2 Provisions techniques

D.2.1 Valorisation des provisions techniques

Au 31 décembre 2021, les provisions techniques au bilan comptable de l'entité ARP se décomposent comme suit :

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Provisions techniques vie (hors UC)	3 426,4	3 240,8	185,6
Provisions techniques UC	2 916,8	2 078,3	838,5
Provisions techniques Non Vie	0,0	0,0	0,0
Autres provisions techniques	-	-	-
Total brut de réassurance	6 343,2	5 319,1	1 024,1
Part des réassureurs :			
Provisions techniques Vie	-	-	-
Provisions techniques Non Vie	-	-	-
Total réassurance	-	-	-
Total net de réassurance	6 343,2	5 319,1	1 024,1

Tableau 34 – ARP - Provisions techniques au bilan comptable au 31/12/2021

A fin 2021, dans le bilan d'ARP, les provisions comptables d'assurance vie comprennent :

- **Les provisions mathématiques** qui représentent la différence entre la valeur actuelle des engagements pris par l'assureur et la valeur actuelle des engagements pris par l'assuré.
- Du côté de l'assureur, il s'agit de la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital, augmentée de la valeur actuelle des frais de gestion. Du côté de l'assuré, l'engagement correspond à la valeur actuelle des cotisations restant à payer et des frais d'acquisition restant à amortir.

Les provisions des rentes en cours de service sont toutes calculées à partir des tables centrales Hommes et Femmes 2005.

Une distinction de table est opérée selon le type de contrat pour toutes les rentes liquidées :

Table centrale Hommes et Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats collectifs,

Table centrale Femmes 2005 pour les rentes issues de contrats individuels

- **La provision pour participation aux bénéfices.** En complément de la rémunération sous forme de taux de capitalisation des contrats, une partie des produits financiers et bénéfices techniques peut être affectée à la provision pour participation aux bénéfices. Conformément au Code des assurances, cette affectation doit ensuite être attribuée aux bénéficiaires des contrats, au plus tard à la fin du quinzième exercice suivant sa dotation.
- **La provision pour garantie plancher** couvre les risques en cas de décès et en cas de vie. Elle est calculée à partir du modèle de Black & Scholes. Pour ARP, la garantie est révisable annuellement. Elle est calculée en fonction de la volatilité par support en tenant compte de l'expérience des deux dernières années observées.

- **La provision globale de gestion**, qui est dotée, à due concurrence, de l'ensemble des charges de gestion future des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers prévus par ceux-ci.
- **Les provisions pour sinistres à payer vie**, qui représentent « la valeur estimative de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ».
- **Les provisions techniques des contrats en unités de compte** : les provisions techniques des contrats d'assurance à capital variable (ACAV) sont exprimées en unités de compte. A la clôture de l'exercice, ces engagements et les placements qui les représentent sont réévalués au cours de bourse ou de marché du jour de l'inventaire.

D.2.2 Niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques

La principale incertitude réside dans une éventuelle évolution de la réglementation fiscale française en vigueur. Celle-ci est actuellement favorable aux contrats de retraite, offrant une fiscalité réduite sur les bénéficiaires au-delà d'un certain horizon de temps.

De tels changements apparaissent peu probables à court terme, au vu des dernières déclarations du gouvernement français, mais pourraient avoir un impact sur l'encours de provisions techniques.

D.2.3 Evolution des hypothèses utilisées

Aucune évolution notable n'est intervenue au cours de l'exercice 2021.

D.3 Autres passifs

Cette section a pour vocation de présenter les méthodes de valorisation retenues, à des fins de solvabilité, pour les autres postes du passif du bilan, et ce en quoi elles peuvent s'avérer différentes de celles retenues dans les comptes sociaux individuels de la société.

D.3.1 Autres postes de passif

Bilan comptable En millions d'euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020	Variation
Dettes nées d'opérations d'assurance	40,6	26,0	14,6
Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance)	60,1	36,3	23,8
Autres passifs non mentionnés par ailleurs	29,2	24,7	4,5

Tableau 35 – ARP - Autres postes de passif au bilan comptable au 31/12/2021

Ces rubriques correspondent à des postes de passif circulant.

D.4 Méthode de valorisation alternative

Cette section n'est pas applicable à l'entité ARP. Les méthodes de valorisation sont présentées dans les sous-sections ci-dessus.

Section E

Gestion du capital

E.1	FONDS PROPRES	71
E.2	DÉTERMINATION DE L'EXIGENCE MINIMALE DE SOLVABILITÉ REQUISE	72
E.3	NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS	73

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Constitution des fonds propres éligibles pour la marge de solvabilité

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-1 du Codes des Assurances, les fonds propres éligibles à la couverture de l'exigence de solvabilité requise sont dérivés, pour les entités de type FRPS, du bilan comptable.

Ces fonds propres éligibles correspondent à la somme des éléments suivants :

- Le capital en actions ordinaires libéré et le compte de primes d'émission lié ;
- Les réserves de toute dénomination, réglementaires ou libres, ne correspondant pas à des engagements, y compris la réserve de capitalisation ;
- Le report du bénéfice, des excédents ou de la perte, déduction faite des dividendes à verser au titre du dernier exercice.

Cet excédent est diminué, le cas échéant :

- Du montant de ses propres actions que l'entreprise détient ;
- De toute autre restriction applicable prévue par le Code des Assurances.

En outre, l'article R.385-1 du Codes des Assurances prévoit, en son point III que la marge de solvabilité peut également être constituée, sur demande et sur justification du FRPS, et avec l'accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, des plus-values pouvant résulter de la sous-estimation d'éléments d'actif, dans la mesure où de telles plus-values n'ont pas un caractère exceptionnel.

Abeille Retraite Professionnelle a fait et justifié cette demande simultanément à sa demande d'agrément, en 2018, et obtenu l'accord de l'ACPR pour considérer comme constitutif de sa marge de solvabilité un montant correspondant à :

- 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par ARP, hors fonds Victoire Retraite ARP ;
- 100% des plus-values latentes (nettes des moins-values latentes) issues des placements détenus par ARP au sein du fonds Victoire Retraite ARP, dans la limite de 50% de l'exigence de marge de solvabilité calculée sur ce seul sous-périmètre.

Les fonds propres d'Abeille Retraite Professionnelle éligibles pour la marge de solvabilité s'établissent comme suit au 31 décembre 2021 :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Capital social libéré	305,8	105,5
Primes liées au capital & autres réserves	5,4	5,4
Réserve de capitalisation	49,8	48,6
Report à nouveau (yc Résultat de l'exercice)	(77,4)	(45,9)
Déduction d'éléments non éligibles	(19,7)	(16,1)
Plus-values latentes éligibles (*)	401,0	567,5
Total Fonds Propres	664,9	665,0

Tableau 36 – ARP - Fonds propres éligibles à la marge de solvabilité à fin 2021

(*) : dont 14,8 M€ issus du fonds Victoire Retraite et 386.2 M€ issus des placements hors Victoire Retraite

Il convient de noter qu'une augmentation de capital de 200 M€ a été réalisée au cours de l'année.

Ces fonds propres se réconcilient comme suit avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs, issu du bilan comptable :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Excédent des actifs par rapport aux passifs	283,6	113,6
Déduction d'éléments non éligibles	(19,7)	(16,1)
Déduction du dividende prévu	-	-
Plus-values latentes éligibles	401,0	567,5
Total Fonds Propres	664,9	665,0

Tableau 37 – ARP - Réconciliation des fonds propres avec l'excédent des actifs par rapport aux passifs à fin 2021

E.2 Détermination de l'exigence minimale de solvabilité requise

En vertu des dispositions prévues à l'article R.385-2 du Codes des Assurances, l'exigence minimale de marge de solvabilité pour une entité de type FRPS est déterminée en fonction de la nature et du type des prestations garanties prooosées dans les contrats.

Cette exigence s'établit comme la somme des éléments suivants :

- 4% des provisions mathématiques (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque) au titre des garanties exprimées en euros ;
- 1% des provisions mathématiques au titre des garanties exprimées en Unités de Compte, dès lors qu'aucun risque de placement n'est assumé, et 4% de ces provisions dans le cas contraire (ainsi qu'un pourcentage des capitaux sous risque dès lors qu'un risque de mortalité est assumé).

Cette exigence, pour Abeille Retraite Professionnelle, s'établit comme suit au 31 décembre 2021 :

Exigence minimale de solvabilité En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Au titre des garanties en euros	134,5	127,8
Au titre des garanties en UC	38,6	29,7
Total	173,0	157,5

Tableau 38 – ARP – Exigence minimale de solvabilité requise à fin 2021

E.2.1 Besoin global de Solvabilité

Compte tenu des exigences réglementaires en capitaux ainsi déterminées, la position de solvabilité d'Abeille Retraite Professionnelle au 31 décembre 2021 ressort comme suit :

En millions d'euros	Au 31-12-2021	Au 31-12-2020
Marge de solvabilité	664,9	665,0
Exigence minimale de marge de solvabilité	173,0	157,5
Surplus par rapport à l'exigence	491,9	507,5
Ratio de couverture	384,2%	422,2%

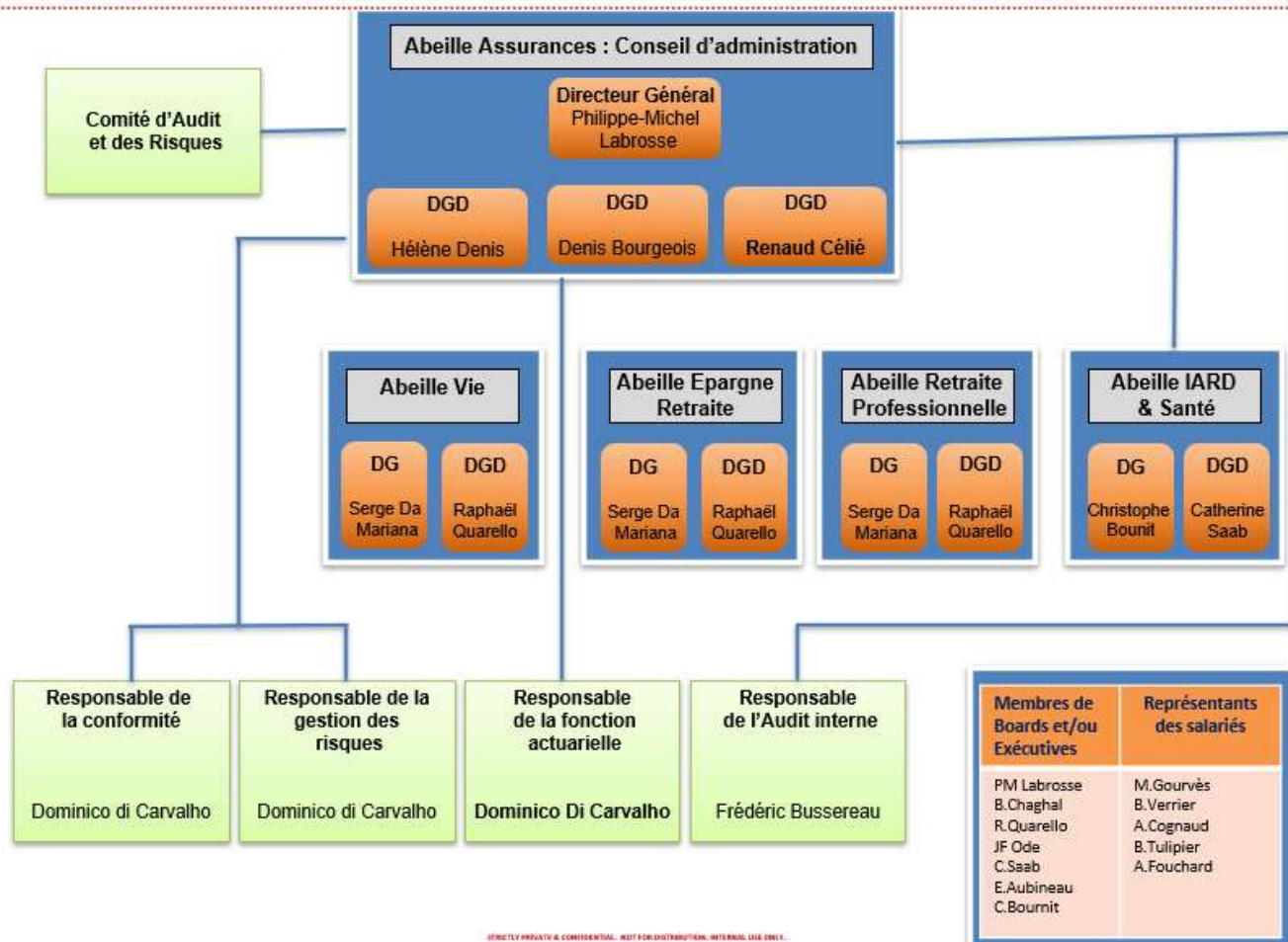
Tableau 39 – ARP – Couverture de solvabilité à fin 2021

E.3 Non-respect du capital de solvabilité requis

Abeille Retraite Professionnelle respecte le niveau de solvabilité requis.

Annexe 1 : Organigramme de la Direction du sous-groupe Abeille Assurances

Entités régulées (Solvabilité 2) : Dirigeants effectifs et responsables des fonctions clés, membres de conseils d'administration



STRICTLY PRIVATE & CONFIDENTIAL. NOT FOR DISTRIBUTION. INTERNAL USE ONLY.

Annexe 2 : Glossaire Abeille Assurances

Terme	Définition
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, organe de régulation des compagnies d'assurance françaises
AER	Abeille Epargne Retraite SA
AFER	Association Française d'Epargne et de Retraite. On parle aussi du contrat AFER, dont le portefeuille est partagé entre Abeille Vie et AER
ASM	Abeille Asset Management (ASM)
ALCo	Assets and Liabilities Committee = comité de gestion actif-passif
ALM	Assets and Liabilities Management = gestion actif-passif
AMSB	Administrative, Management and Supervisory Body, comprendre par Organe d'administration, de gestion ou de contrôle de la compagnie.
Bottom Up Risk Assessment	Analyse des risques par les équipes de la première ligne de défense, il est constitué des risques identifiés et modélisés, complété par le processus RCSA
BGS	Besoin Global de Solvabilité
BRC	Board Risk Committee = Comité des Risques d'Abeille Assurances
CIC	Complementary Identification Code
COR	Combined Operating Ratio = ratio combiné opérationnel
EIOPA	European Insurance and Occupational Pensions Authority
FRCF	Financial Reporting Control Framework = Cadre de contrôle du reporting financier. Evaluation de la qualité de l'environnement de Contrôle Interne des processus métiers et informatiques concourant à la production des états financiers IFRS, MCEV, Capital économique et normes locales
GI	General Insurance. Assurance non vie / dommage
IFRS	International Financial Reporting Standards, normes comptables internationales
IFT	Instruments financiers à terme
LCR	Liquidity coverage ratio = Ratio de couverture de liquidité
LEI	Legal Entity Identifier
Liquidité	La liquidité des actifs indique la capacité à convertir facilement et rapidement les actifs en cash.
LoB	Line of Business, branche d'activité
MCR	Minimum Capital Requirement = niveau minimal de capital économique requis sous Solvabilité II
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en valeurs mobilières
ORC	Operating Risk Committee = comité des risques opérationnels
ORCF	Operational Risk and Control Framework
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment = Evaluation interne des risques et de la solvabilité
PAF	Provision pour Aléa Financier
Ratio de couverture	Fonds propres / capital de solvabilité requis
RCSA	Risk and Control Self-Assessment, analyse des risques opérationnels
Risque de réputation	Le risque de réputation correspond à l'impact que peuvent avoir certains sujets sensibles sur l'image de l'entreprise vis-à-vis de l'ensemble de nos parties-prenantes internes et externes
RMF	Risk Management Framework, cadre de gestion des risques du Groupe Aviva
SCR	Solvency Capital Requirement = capital requis sous Solvabilité II
SST	Stress & Scenarios Test = analyses de sensibilité

Terme	Définition
Top Down Risk Assessment	Analyse par la Direction Générale des risques principaux et des risques émergents
UC	Supports en unités de compte
U.E.S	Unité Economique et Sociale